



VILLE DE LA GARENNE-COLOMBES

LE JOURNAL OFFICIEL

**DE LA GARENNE-COLOMBES
NUMÉRO 69 – Mars 2009**

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 4 mars 2009

Ordre du jour :

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 février 2009.

I - Administration générale

Direction des Ressources Humaines

1.1 - Instituteurs - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement pour 2008.

Finances

1.2 - Budget Primitif 2009 - Débat d'orientation budgétaire.

1.3 - Application de l'article 1^{er} de la loi de finances pour 2009 : versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

II - Direction Culture, Jeunesse et Sports

2.1 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour « la ferme à la ville » prévue le 29 mars 2009.

III - Services Techniques

Urbanisme

3.1 - Participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.

Voirie, espaces verts

3.2 - Avenant n° 2 au marché de maintenance globale des ouvrages d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la Ville.

Bâtiments

3.3 - Marché négocié - Construction d'une Médiathèque 20-22, rue de Châteaudun - Attribution des lots 5A « travaux de menuiseries extérieures, brise-soleil en verre », 5B « métallerie », 5C « stores ».

Service Environnement et Prévention des Risques

3.4 - Demande de subvention pour la mise en place d'une démarche de prévention de l'alcool.

IV - Divers

4.1 - Décisions.

4.2 - Questions orales.

La séance du Conseil Municipal est ouverte, à 20 heures 06, sous la présidence de Philippe Juvin, Maire de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Je vous souhaite la bienvenue.

Je vous donne lecture des délégations de vote : M^{me} Mangeard à M^{me} Raimbault, M^{me} Vaussoué à M. Butet, M^{me} de Bellabre à M^{me} Lioret, M. Citerne à M^{me} Gaillabaud, M. Ballin à M. Gros et Mme Bavcevic à M. Macé.

Tout d'abord, mes chers collègues, avant de désigner le secrétaire de séance, je veux vous annoncer une triste nouvelle : le décès de Paul Lucas qui était notre président du comité d'entente. J'ai eu son fils au téléphone tout à l'heure et lui ai fait part des condoléances du Conseil Municipal. Il est inhumé mardi prochain à 10 heures 30 à l'église de Saint-Urbain. Vous êtes évidemment tous conviés.

Je vous propose de vous lever pour une minute de silence en la mémoire de Paul Lucas.

(Une minute de silence est observée à la mémoire de Paul Lucas.)

Je vous remercie.

Nous allons passer à la désignation du secrétaire de séance. J'ai reçu la candidature de M. Dubois.

Y a-t-il d'autres candidatures ? *(Aucune.)*

M. Dubois est donc désigné par acclamation de la foule.

Approbation du procès-verbal de la séance du Conseil du 10 février 2009.

M. le Maire

Avez-vous, sur le procès-verbal du 10 février, des remarques particulières ?

Monsieur Macé, bonsoir. Je vous en prie.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Suite au Conseil Municipal du 10 février dernier, dont vous nous demandez d'approuver le compte rendu, je me suis, dès le lendemain, adressé par mail à M. Hervo et au directeur général des services pour leur demander un certain nombre de documents. Trois semaines après, même un peu plus, je constate que ces documents ne m'ont pas été adressés.

Je vous demande de m'indiquer les raisons pour lesquelles ces documents, qui d'ailleurs ont été cités lors du Conseil Municipal du 10 février, ne m'ont pas été communiqués.

M. le Maire

Monsieur Macé, je regarderai dès demain matin si les documents en question sont communicables. Je m'assurerai moi-même qu'ils vous seront adressés.

M. Macé

M. Hervo peut-il confirmer qu'il a bien reçu mon mail, ainsi que M. Lieberherr ?

M. Hervo

Absolument.

M. le Maire

M. Hervo vient de vous le confirmer.

M. Macé

Je vous remercie.

M. Hervo

Je peux vous confirmer que je m'occupe de la réponse à votre demande.

M. le Maire

C'est formidable !

Y a-t-il d'autres remarques sur le procès-verbal ?

Monsieur Conway, bonsoir.

M. Conway

Bonsoir, Monsieur le Maire.

Je tiens à dénoncer la manière de procéder dans le cadre d'un litige opposant des riverains à la Ville.

On retrouve ici le même rapport de force que celui que j'avais déjà signalé dans le cadre de rachats de biens préemptés aux Champs-Philippe.

Lors du dernier Conseil Municipal, ce rapport de force a atteint un summum : l'accusation publique d'une famille garennoise qui se trouve être à l'origine d'une action en justice contre la Ville. Vous n'avez pas hésité à jeter en pâture aux conseillers municipaux un extrait de correspondance censé prouver que les motivations de cette famille étaient excessives et malhonnêtes.

Mais nous étions dans l'incapacité de juger du bien-fondé de ces accusations, puisque nous n'avions pas eu connaissance de l'ensemble du dossier. Comme le disait Christophe Macé, à ce jour, nous n'avons pas reçu la correspondance échangée, malgré une demande faite dès le lendemain du Conseil du 10 février.

En revanche, la lettre adressée par la famille Dubois à chacun d'entre nous apporte de nombreux éléments troublants. Il semble ainsi qu'après l'échec de la médiation entre la Ville et la famille Dubois, la municipalité n'a pas hésité à user de l'intimidation ; je fais référence au courrier du 15 décembre 2008, cité par M. Dubois, dont je souhaiterais avoir une copie, et signé de votre main, Monsieur Juvin, dans lequel vous écrivez : « *je vous informe que je sollicite mes services pour réfléchir à l'extension du projet de Médiathèque sur les parcelles voisines* ».

Ces procédés et ces pressions exercées à l'égard de personnes vulnérables, ne serait-ce que du fait de leur âge, relèvent de l'abus de pouvoir et sont particulièrement indignes.

Je demande donc à l'avenir, dans ce type de situation, que la mairie s'engage à respecter une certaine éthique vis-à-vis de ceux de nos concitoyens qui pourraient s'estimer lésés par un projet municipal.

Je demande que la Ville s'engage à donner tout leur sens aux procédures obligatoires, l'enquête publique par exemple, en prenant réellement en compte les préoccupations exprimées par les habitants, notamment lors de la mise en réserve foncière d'une parcelle.

Je demande également - je l'avais déjà demandé - la création d'une commission plurielle chargée d'étudier toutes les situations de désaccord liées aux projets d'urbanisme et de proposer une solution ou une compensation équitable sur la base de critères objectifs.

En deuxième point, je tiens à dénoncer la manière dont se comporte la Ville dans la menée du chantier de la Médiathèque.

Reprenons l'historique :

- 15 juin : dépôt d'un recours contre le permis de construire ;
- décembre : malgré cela, démarrage des travaux. Au passage, aucune information, ni en commission, ni en Conseil ;

- 22 janvier : décision du tribunal administratif de suspendre les travaux ; malgré cela, poursuite des travaux ;
- 2 février : réception de la notification du jugement ; malgré cela, poursuite des travaux ;
- 6 février : ordre de service pour mise en sécurité du chantier, 5 jours, disiez-vous ; les travaux continuent de la même manière qu'auparavant ; ce n'est pas de la mise en sécurité, des bétonneuses continuaient à livrer du béton ;
- 10 février : vote en Conseil Municipal d'une solution aberrante ;
- 11 février : délivrance expresse d'un permis modificatif sans recourir au tribunal administratif, reprise officielle des travaux qui, de fait, n'auront pas été suspendus.

Aujourd'hui, la Ville s'appuie sur un permis modificatif pour s'affranchir de la décision d'un tribunal administratif. À moins d'être dans une République bananière, un permis modificatif ne permet pas à la Ville d'être juge et partie en s'affranchissant d'un aval du tribunal administratif. En l'occurrence, la décision de suspendre les travaux en attendant le jugement sur le fond n'est-elle toujours pas applicable ?

D'ailleurs, vous le savez, puisque dans le rapport remis au Conseil Municipal du 10 février, vous avez fait voter en même temps un nouveau permis, en sus du permis modificatif, la première procédure étant jugée risquée.

Vous nous entraînez dans une fuite en avant qui risque de coûter cher aux Garennois si des aménagements étaient nécessaires.

Tout à l'heure, je vous poserai des questions sur l'avancement du chantier et sur le montant des travaux effectués, particulièrement depuis le 22 janvier.

Enfin, nous tenons à dénoncer l'absence de considération que vous avez eue vis-à-vis du tribunal administratif et du Conseil Municipal.

En ce qui concerne le tribunal administratif, en dehors des points que je viens de développer, rappelons que vous contrenez aux dispositions du Plan Local d'Urbanisme élaboré il y a moins de trois ans.

En ce qui concerne le Conseil Municipal, cela s'est traduit, certes, par une absence d'information déjà soulignée, mais aussi par la désinformation ; un ordre de service pour la mise en sécurité du chantier, balivernes ! Durée de mise en sécurité : cinq jours, alors que tout était prêt pour soi-disant légaliser la poursuite des travaux avec la délivrance expresse du permis de construire modificatif dès le lendemain ; vous saviez déjà ce qu'il en était.

N'est-ce pas vous qui disiez lors de la séance du 26 novembre 2007, à propos du chantier au 34, rue Sartoris : « *Tant que nous ne serons pas totalement d'équerre en matière réglementaire, il n'y aura pas de chantier qui redémarrera ; tant pis, c'est comme cela et la loi sera appliquée à La Garenne-Colombes* » ?

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Nous étions sur le point de l'ordre du jour consacré à l'approbation du procès-verbal.

Je vais remarquer deux points.

Premièrement, vous prétendez ouvertement ne pas avoir accès au dossier. Or, tout le monde a pu remarquer que vous aviez un accès très précis à ce dossier, au contraire.

Deuxièmement, si la Ville a continué les travaux, c'est en vertu d'un permis de construire modificatif et d'une jurisprudence récente du Conseil d'État par laquelle un permis de construire modificatif qui répond à une décision de justice d'arrêt des travaux permet de ne pas interrompre ceux-ci.

De toute façon, vous n'êtes pas juriste, Monsieur Conway, je ne le suis pas non plus, un juge décidera qui de vous ou de moi a raison...

M. Conway

Tout à fait.

M. le Maire

Nous pourrions en reparler d'une manière plus docte, moins définitive, moins moralisatrice comme vous le faites chaque fois.

(M. Macé demande la parole.)

Non, Monsieur Macé, vous avez déjà pris la parole sur ce point, nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Quatre voix. Qui s'abstient ? Une abstention. Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

4 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL.

1 abstention : M. CONWAY.

Nous passons à l'examen des questions inscrites à l'ordre du jour.

I - Administration générale

Direction des Ressources Humaines

1.1 - Instituteurs - Fixation du taux de base de l'indemnité représentative de logement pour 2008.

M. le Maire

La parole est à M^{me} Raimbault.

M^{me} Raimbault

Merci, Monsieur le Maire.

Le Comité des finances locales a décidé d'augmenter la dotation spéciale instituteurs de 3 % pour 2008 en fixant le montant unitaire à 2 751 euros contre 2 671 euros en 2007, soit 229,25 euros par mois pour l'année 2008.

Le taux de base de l'indemnité représentative logement est, sur proposition du préfet, maintenu pour l'année 2008 à 2 598 euros, soit 216,50 euros par mois.

Dans notre commune, l'IRL ne concerne que huit instituteurs, puisque la majorité des enseignants sont des professeurs des écoles.

À cette indemnité s'ajoute une majoration communale allant de 20 à 45 % selon la situation familiale de chacun.

Merci.

M. le Maire

Merci.

C'est une délibération habituelle.

Y a-t-il des questions ou remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Merci, Monsieur le Maire.

Dans le rapport qui était fixé, il y avait une recommandation du ministère de l'Intérieur où vous exposez qu'en fait, l'IRL devait s'aligner progressivement sur le montant unitaire de la DSI, l'IRL étant inférieure à la DSI.

Je ne comprends pas, dans ces cas-là, pourquoi le préfet propose de maintenir le taux de base de l'IRL au niveau de 2007, alors qu'avant, une recommandation tendait à réduire l'écart.

M. le Maire

Le mieux est que vous écriviez au préfet pour lui demander.

M. Conway

Je n'ai pas de proximité avec le préfet. Malgré cela, je pose une question proche du dossier.

M. le Maire

Je ne sais pas y répondre. Le mieux est que vous demandiez au préfet la motivation de sa décision, car je ne sais pas répondre à votre question.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Merci.

Finances

1.2 - Budget Primitif 2009 - Débat d'orientation budgétaire.

M. le Maire

Le point suivant, mes chers collègues, concerne une obligation légale prévue par la loi : le débat d'orientation budgétaire ; en langage administratif, cela s'appelle un DOB.

Je vais vous donner lecture d'un certain nombre d'orientations. Ensuite, chacun s'exprimera sur ce sujet.

Je veux vous dire que le budget est un exercice politique avant tout. Il m'a semblé important que tout le monde puisse être associé à la construction de celui-ci le plus facilement possible.

J'ai eu une demande de M. Conway par l'intermédiaire de M. Chaillet il y a quelques jours de pouvoir participer, alors qu'il n'en est pas membre, à la commission des finances. Il se trouve que comme vous n'êtes pas membre de la commission des finances, nous avons vérifié que nous ne pouvions pas vous inviter, puisque nous courions un risque juridique.

Comme je sais qu'il y a une sorte d'appétence, actuellement, des uns et des autres à faire valoir les risques juridiques, je ne voudrais pas faire prendre à la Ville un risque inconsidéré.

Je vous proposerais bien d'avoir une première partie de débat d'orientation budgétaire aujourd'hui, que les uns et les autres puissent s'exprimer sur la partie des recettes, c'est-à-dire la question de la fiscalité, du recours à l'emprunt, et, munis de tous ces éléments et éclairés par les propositions que vous ne manquerez pas de nous faire, précises, bien entendu, ce qui pourrait remplacer la réunion de la commission des finances, je convoquerai le Conseil Municipal dans une dizaine de jours - on trouvera une date - pour faire la deuxième partie du débat d'orientation budgétaire que nous conclurons munis de tous les éléments dont nous avons besoin les uns et les autres.

Je vous propose d'ouvrir cette première partie du DOB.

Vous avez reçu un certain nombre de documents. Je vous les adresserai de nouveau, bien entendu, même si vous les avez déjà, pour la prochaine séance, en compagnie d'un certain nombre d'autres documents que nous ne manquerons pas de vous adresser en fonction de ce qui aura été dit aujourd'hui.

Ces documents donnent quelques chiffres concernant l'environnement économique que nous connaissons tous ; il suffit de lire la presse générale et spécialisée d'ailleurs. La croissance 2009 était estimée encore récemment aux alentours de 1 %. Or, tout le monde sait maintenant que ces prévisions sont revues en permanence à la baisse. Nous sommes sur un taux de croissance probablement négatif, possiblement négatif ; c'est un élément à avoir en tête.

Le projet de loi de finances de l'État voté avant la fin de l'année était basé sur une progression du PIB de 1 % ; le ministère des Finances vient d'annoncer de nouveau 1 %. Là aussi, je crois qu'il faut faire preuve de prudence, parce que nous sommes sur des sables mouvants.

Enfin, concernant l'inflation, on a entendu des chiffres qui parlaient de 4 à 5 % ces jours-ci. Là aussi, on voit bien que nous sommes dans un exercice très particulier, qui ne nous était pas arrivé depuis de nombreuses années, qui est une incertitude budgétaire réelle et liée aux ressources possibles.

L'État va continuer ses concours en faveur des collectivités territoriales et elles devraient évoluer à périmètre constant, au même rythme de progression que les dépenses de l'État initialement prévues à 2 %.

À périmètre constant, nous pourrions probablement bénéficier, en tout cas nous allons nous y employer lors de cette séance, d'une augmentation ponctuelle du FCTVA, le fonds de compensation, puisque vous savez que dans le plan de relance gouvernemental, il existe un alinéa intéressant qui permet aux Villes qui font un effort particulier d'investissement - je vous proposerai que ce soit le cas cette année - pour participer à la relance économique de toucher dès cette année le FCTVA N-2 et N-1. Nous devrions donc toucher deux compensations de TVA en un seul exercice si nous affichons un budget d'investissement important. Nous aurons l'occasion d'en reparler.

Quelle doit être l'orientation pour 2009 ? En tout cas, c'est celle que nous vous proposerons. Nous vous proposons de participer à notre manière au plan de relance par des investissements qui seront importants, en tout cas ils doivent être supérieurs à la moyenne des investissements des quatre dernières années.

Les dépenses de fonctionnement vous seront citées dans le document que je vous ai adressé ; elles s'établiront à environ 40 millions d'euros, avec une progression de l'ordre de 4 % liée à un poste principal que sont les charges de personnel, en lien avec les GVT et quelques embauches qui ont eu lieu cette année, embauches sur lesquelles nous avons eu à délibérer plusieurs fois et que nous aurons à payer en année pleine.

Quant aux autres dépenses de fonctionnement hors frais financiers, je vous proposerai de bâtir un budget autour d'un budget base zéro, c'est-à-dire sans augmentation de la dépense de fonctionnement, afin que les augmentations liées au Glissement Vieillesse Technicité pour la masse salariale ou à l'inflation pour les charges à caractère général - nous ne pouvons pas les contrôler - puissent être équilibrées par des économies générales sur les dépenses communales.

L'idée est d'arriver à dégager un autofinancement intéressant et de permettre, entre l'autofinancement que nous allons ainsi essayer de dégager par une économie sur le budget de fonctionnement, par une mobilisation fiscale dont nous devons parler ce soir et par un recours à l'emprunt qui doit nous laisser la possibilité de garder une capacité d'emprunt dans les années à venir... Ni vous, ni moi, ni personne ici ne connaît quelle sera l'évolution des choses dans les deux ou trois ans ; la crise va-t-elle durer un, deux ou dix ans, je ne sais pas. En tout cas, il convient, à mon avis, de ne pas griller toutes les cartouches.

Je veux simplement rappeler, mes chers collègues, qu'il y a un peu plus d'un an, dans cette même enceinte, un conseiller municipal de l'opposition m'avait reproché, et c'est la phrase précise, de « *n'être pas assez audacieux en matière d'emprunt communal* ». Je crois que beaucoup de Villes, aujourd'hui, se mordent les doigts d'avoir fait preuve d'une audace qui dépassait les limites tolérables de l'audace habituelle. Je crois que nous avons eu raison, alors que la situation économique générale se dégrade très sensiblement aujourd'hui, de garder des marges de manœuvre, en particulier sur nos capacités d'emprunt, justement parce que, peut-être, nous n'avons pas fait preuve de l'audace dont le manque nous était reproché il y a encore un an.

Sur les ressources, des dotations d'environ 11 millions d'euros, dont plus de 8 millions attendus par la dotation globale de fonctionnement ; le reste, ce sont les participations habituelles : la CAF, le Département et les fonctionnements des services.

La dotation globale de fonctionnement pourrait augmenter au vu du recensement 2008 - dorénavant, il n'y a plus de recensement décennal, mais un recensement continu sur 8 % de la population chaque année - qui a vu notre population passer de 24 000 à 27 000 habitants. Nous devons voir notre DGF augmenter, peut-être de l'ordre de 4 ou 5 % en 2009 ; là encore, nous n'avons pas encore de chiffres suffisamment précis.

Sur la fiscalité, la Chambre régionale des comptes, dans son rapport d'observation, avait rappelé que « *les taux appliqués à La Garenne-Colombes restaient très modérés et laissaient ainsi à la Ville une marge de manœuvre importante* - je cite les magistrats de la Cour des comptes - *avec un coefficient de mobilisation du potentiel fiscal qui atteint seulement 60,29 %* ».

Quel est l'enjeu ? Alors que nous avons de gros investissements que nous souhaitons réaliser : la Médiathèque, le centre aquatique, la ZAC des Champs-Philippe qu'il faut porter, mais aussi d'autres dépenses, en particulier de voirie ou de solidarité en faveur du logement, il faut que tout cela nous amène à nous interroger sur la balance harmonieuse entre trois éléments, une balance à trois fléaux :

- une économie sur les frais généraux de fonctionnement, avec un budget qu'il faut tabler à 0 % d'augmentation de fonctionnement hors budget de personnel ;
- la question de l'emprunt ; est-ce qu'on emprunte et combien ?
- la question de la fiscalité ; est-ce qu'on augmente et combien ?

La somme de ces trois éléments doit nous permettre d'être le plus équilibré possible, en vous disant que ce que l'on fait cette année, c'est un budget pour 2009, j'entends bien, mais c'est aussi, évidemment, un budget qui commandera les budgets des années suivantes.

Cette année, je vous proposerai également d'inscrire des autorisations de programme. Jusqu'ici, quand on faisait, par exemple, une opération qui se déroulait sur plusieurs années, nous inscrivions budgétairement chaque année la ligne liée à cette dépense. Là, je vous propose de continuer à inscrire les dépenses nécessaires au budget, mais de les individualiser, ce qui sera beaucoup plus clair dans l'esprit de tout le monde, en autorisations de programme ; ainsi, on sait dès le premier jour combien de temps cela va durer, on a un engagement budgétaire pérenne et il y a une clarté dans la présentation budgétaire.

Concernant les autorisations de programme, je vous proposerai de l'ordre de :

- 6 millions d'euros pour les Champs-Philippe ;
- 2 millions d'euros pour le Centre Technique ;
- 4 millions d'euros pour la Médiathèque ;
- 120 000 euros pour le centre aquatique ; on ne dit plus piscine, mais centre aquatique ; c'est pareil, c'est un « truc » avec de l'eau au fond ;
- 80 000 euros pour les études sur la rue Voltaire et la place de la Liberté ; puisque l'idée est de refaire la rue Voltaire et la place de la liberté, il faut les étudier ;
- 30 000 euros au titre de travaux très spécifiques d'accessibilité, petits travaux qu'on dispatchera partout dans la ville en plus des gros travaux structurants ;
- 120 000 euros pour un programme d'entretien des bâtiments communaux.

Ce sera un budget d'investissement qu'on pourrait fixer à plus de 15 millions d'euros, donc 100 millions de francs, pour ceux qui réfléchissent en francs. Ce budget d'investissement est supérieur à la moyenne des budgets d'investissement des quatre dernières années.

C'est ce qui fait que nous aurons le droit de bénéficier de l'aide de l'État qui va nous verser le double de la compensation de la TVA qu'il nous aurait versée. Il nous verse habituellement dans les 600 000 euros et nous versera probablement environ le double.

Voilà pour les dépenses d'investissement, élément important.

Sur les recettes d'investissement, il y aurait 1,7 million de FCTVA, dont 850 000 au titre du FCTVA 2008 anticipé.

Concernant les droits de mutation, nous avons inscrit un million en étant prudents, car là aussi, les recettes fiscales sont très dépendantes de l'activité générale.

Vous imaginez bien que si, demain, il n'y a plus du tout de mutation, plus de vente, nous qui touchons des participations lors de chaque mutation, comme toutes les collectivités, verrions cette recette diminuer ; il faut donc l'inscrire en prévision de recettes en étant prudents.

Je vous proposerai d'inscrire environ un million d'euros de subventions qui nous seraient versées par différents organismes et je pense en particulier au Conseil général et au Conseil régional.

Je vous proposerai d'inscrire environ 500 000 euros de recettes prévisibles au titre de la TLE et du PLD. Il y aura un peu de remboursement par Bois-Colombes de sa participation aux travaux de la rue du Moulin-Bailly, puisque je vous rappelle que l'accord trouvé avec Bois-Colombes pour que la rue du Moulin-Bailly se fasse est que la Ville de La Garenne-Colombes pilote l'opération, la finance et se fasse rembourser secondairement par la Ville de Bois-Colombes. Nous arrivons à faire les travaux de la rue du Moulin-Bailly parce que nous avons été pilotes de l'opération.

L'encours de la dette est de 7,8 millions d'euros au 1^{er} janvier 2009. Cela parle relativement peu et il faut savoir à quoi cela correspond. Il faut savoir que c'est en baisse de plus d'un million d'euros par rapport au montant 2008 qui était à 9 millions.

Le ratio de désendettement est un calcul théorique qui correspond à l'encours de la dette exprimé en année d'autofinancement.

Autrement dit, si on décidait de rembourser plein pot combien d'années d'autofinancement cela nous consommerait, on serait de l'ordre de deux ans, ce qui confirme l'endettement très modéré qui a été pointé du doigt par tous les observateurs extérieurs, dont les magistrats de la Cour des comptes.

J'ai le regret de vous annoncer que l'état de notre dette, puisque nous n'avons pas été suffisamment audacieux - on nous l'a beaucoup reproché -, ne comprend pas d'emprunt toxique ; à un moment, on paye de ne pas être audacieux.

Voilà, mes chers collègues, les orientations générales de ce budget.

Je passe la parole à qui le souhaite.

Monsieur Conway, vous avez la parole.

M. Conway

Merci, Monsieur le Maire.

Vous venez d'annoncer que je ne pourrai pas participer à la prochaine commission des finances...

M. le Maire

Pardon, Monsieur Conway, mais je vous interromps ; je n'ai pas été très clair.

Je vous propose, comme vous ne pouvez pas y être associé pour des raisons que vous savez, d'annuler cette commission des finances qui n'aura pas lieu ; nous la remplaçons par une séance à laquelle vous serez, puisque vous êtes conseiller municipal, un Conseil Municipal que nous réserverons totalement à une deuxième partie de ce débat d'orientation budgétaire.

M. Conway

Pour bien comprendre, cela signifie qu'il y aura un Conseil supplémentaire d'ici le 24 mars ?

M. le Maire

Sur le sujet du DOB uniquement, à moins qu'un sujet d'ici là...

M. Conway

Sur le sujet du budget primitif ?

M. le Maire

Non.

M. Conway

Parce que la dernière fois, la commission des finances s'était réunie en préalable du Conseil Municipal du 24 ; cela permettait de pouvoir aller dans le détail du budget, au-delà du délai réglementaire des cinq jours, de pouvoir poser des questions de détail sans revenir dessus en Conseil Municipal. Je voulais m'assurer que c'est bien le même genre de réunion que celle-là.

M. le Maire

Oui, mais ce sera en situation plénière, puisque c'est la seule manière que nous avons trouvée pour vous y inviter, Monsieur Conway.

M. Conway

Pouvez-vous me dire quel texte juridique vous empêche d'être audacieux à nouveau ?

M. le Maire

Il existe un règlement intérieur et il y a eu un vote.

Le vote de l'assemblée dit qu'un certain nombre de personnes ici participent à telle ou telle commission. Vous n'en faites pas partie et à partir de là...

M. Conway

Entendu, car lors de la séance du 3 avril 2008, vous disiez que je...

M. le Maire

Absolument, mais on m'a mis en garde, Monsieur Conway, contre des volontés de recours. Vous voyez ce que je veux dire ?

M. Conway

Vous aviez évoqué le fait qu'il y avait une invitation à titre informel sans droit de vote.

M. le Maire

Il se trouve que juridiquement, c'est branlant. Je vous invite donc à un Conseil Municipal. C'est mieux d'ailleurs ; au moins, c'est public.

M. Conway

Il n'y a pas de problème ; si c'est exactement le même contexte, il n'y a pas de souci.

Simplement, vous dites que ce qui empêche de procéder ainsi, c'est le règlement intérieur.

M. le Maire

Non, c'est une décision du Conseil qui a voté la composition des commissions ou alors le vote ne veut plus rien dire. On a décidé que M. Machin et M^{me} Truc faisaient partie de la commission blanche ou de la commission bleue ; c'est ainsi ou alors le vote n'a aucun intérêt.

M. Conway

Je regarderai.

Merci.

M. le Maire

Qui veut prendre la parole sur ces questions ?

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, comme chaque année, nous allons avoir notre débat d'orientation budgétaire. Ce débat s'inscrit dans un contexte international de crise économique et sociale sans précédent.

Vous me permettez de penser que votre document n'est pas à la hauteur des enjeux et des solutions à trouver pour répondre aux attentes des habitants de notre ville.

De plus, il n'apporte aucun élément précis sur les futures décisions que vous allez prendre dans deux semaines, au moment de l'envoi du budget primitif 2008.

Mon intervention s'articulera autour de trois points :

- face à la crise, une Ville solidaire ;
- une Ville qui répond aux besoins de sa population ;
- une Ville qui fait du développement durable une de ses priorités.

Je commencerai tout d'abord par : face à la crise, une Ville solidaire.

Depuis plusieurs mois, la crise économique et sociale s'inscrit dans la réalité journalière de nos concitoyens. Les dernières annonces gouvernementales montrent le chômage en forte hausse et le Produit Intérieur Brut en recul de plus de 1 % selon les nouvelles prévisions de la ministre de l'Economie et des Finances. De plus en plus de familles sont en surendettement et le nombre de RMistes est, lui aussi, en hausse.

Face à cette situation qui n'épargne pas les habitants de notre ville, il apparaît nécessaire que notre commune prenne des décisions qui tiennent compte de ce contexte national et donc local.

Pour les élus de gauche du Conseil Municipal, nous proposons que le quotient familial soit adopté pour les tarifs de la restauration municipale. En effet, la prise en compte des revenus dans le paiement du coût de la cantine scolaire est un système juste. Comment se fait-il que 35 Villes du département l'aient adopté et que La Garenne-Colombes soit la dernière à ne pas l'appliquer ? Comment défendre une telle façon de faire, alors que des Villes, de droite ou de gauche, l'appliquent depuis des décennies ?

Ces questions se posent également pour les tarifs des centres de loisirs, du Conservatoire de musique ou des séjours des aînés.

La deuxième action de solidarité à mener concerne le logement social. Dans ce domaine également, notre Ville fait partie des lanternes rouges du département : moins de 10 % de logements sociaux, alors que la loi en impose au minimum 20 %.

Face à cette situation, nous avons déjà fait des propositions qui sont restées lettre morte : 30 % de logements sociaux dans chaque opération immobilière, 40 % de logements sociaux dans la ZAC dite des Champs-Philippe, lancement d'une opération d'acquisition et de rénovation de logements anciens à louer ensuite dans un système de conventionnement pour permettre des loyers modérés.

En effet, il faudrait une réelle volonté de votre part pour arriver à l'objectif de la loi de 2000 sur le logement social ; il en manque 1 200 sur la ville. Comment réaliser cet objectif dans les années à venir sans un plan d'action ?

De plus, je me permettrai de m'inquiéter de vos dernières décisions sans que le Conseil Municipal n'en soit tenu informé. Vous aviez déjà décidé de démolir 50 logements sociaux rue de Vernouillet, dans la ZAC dite des Champs-Philippe. Dans le cadre de la modification de PLU, vous proposez d'en supprimer encore 50 de plus. Je rappellerai que dans ces conditions, la loi impose de reconstruire le double de logements sociaux.

M. Hervo

C'est faux !

M. Macé

Allez-vous le faire sur le nombre de logements sociaux prévus dans la ZAC ou allez-vous augmenter ce chiffre ?

À ce jour, nous n'avons pas de réponse à ces questions.

Enfin, et vous l'avez évoqué, la question de la fiscalité. Dans votre document, vous ne vous prononcez pas sur ce point, puisque vous indiquez : « *Les incertitudes qui planent en ce moment sur le devenir de la fiscalité locale et les besoins de financement des grands investissements prévus devront nous amener à nous interroger sur une balance harmonieuse entre l'emprunt et la fiscalité* ».

De plus, vous indiquez que la Ville dispose d'une marge de manœuvre importante pour augmenter les impôts locaux.

Pourtant, depuis que vous êtes Maire, donc depuis 2001, le taux de la taxe d'habitation a augmenté de près de 30 %, sans compter la hausse de la valeur locative chaque année. Le pourcentage est de 28 % pour la taxe foncière. Nous sommes une des premières communes des Hauts-de-Seine dans la hausse des impôts locaux. Faudrait-il rappeler également que les Garennois payent par habitant la taxe d'enlèvement des ordures ménagères la plus élevée ?

Vous justifiez ces hausses par le faible taux des taxes locales. Est-ce la réalité ? La réponse est non.

Prenons comme exemple les chiffres publiés par l'Association des directeurs généraux des villes des Hauts-de-Seine ; je soulignerai que notre directeur général, M. Lieberherr, en fait partie, donc j'imagine tout le sérieux des publications de cette association. Pour la taxe d'habitation, à La Garenne-Colombes, chaque habitant paie 237 euros ; à Nanterre, ce chiffre est à 90 euros, à Courbevoie de 131 euros, à Colombes de 217 euros, à Asnières de 231 euros, à Gennevilliers de 112 euros. Je rajouterai une autre Ville qui, pour notre Maire, est la référence dans le département et il compare toujours cette Ville avec ce que l'on fait : la Ville de Clamart ; le Maire socialiste de Clamart est toujours satisfait quand on cite en exemple sa Ville, d'autant plus par un Maire UMP ; à Clamart, les impôts sont de 237 euros, donc le même montant qu'à La Garenne-Colombes.

Il est donc fait la démonstration que le taux n'est qu'un des éléments du calcul des impôts locaux. Nous demandons sur ce point la non-augmentation des taux des impôts locaux. Vous demandez des propositions précises, en voici une !

Deuxièmement, une ville qui répond aux besoins de sa population.

Je crois que tous les conseillers municipaux partagent la même envie de faire vivre La Garenne-Colombes, qu'elle soit une Ville dynamique, active et pleine de vie.

Pour ce faire, il faut des lieux d'expression du lien social.

Notre Ville connaît un certain retard, et vous le dites vous-même, puisque vous allez, *a priori*, proposer un plan d'investissement audacieux et plus important que les années précédentes et depuis plusieurs années, des élus de gauche proposent que notre Ville investisse dans des équipements modernes répondant aux normes du développement durable.

Je prendrai plusieurs exemples.

D'abord, la Médiathèque, dont les travaux ont démarré et qui connaît, comme tout le monde le sait dorénavant, quelques péripéties ; nous en avons discuté en début de séance et nous pourrions d'ailleurs en discuter ensuite sur un autre point inscrit à l'ordre du jour du Conseil Municipal. Je voudrais rappeler une nouvelle fois que ce dossier a connu trop d'aléas et qu'il a un coût pour la Ville trop important, mais il est toutefois indispensable pour une ville qui atteindra dans quelques années 30 000 habitants.

Ensuite, la reconstruction du gymnase Pierre-Denis. Un projet a été présenté avec un financement en grande partie du Conseil général comprenant la réalisation d'une école Edelweiss. À ce jour, nous n'entendons plus parler de l'avancement de cette réalisation. Ce projet est-il abandonné alors que la reconstruction de ce gymnase est attendue par les sportifs garennois ?

La création d'un conservatoire de musique et de danse. Il nous semble qu'ensemble, nous pourrions travailler sur ce sujet et réfléchir sur cette construction. Pourquoi ne pas constituer un groupe de travail sur ce sujet ?

Ensuite, l'ouverture du Mastaba. Depuis plusieurs années, la Ville a acheté ce lieu pour un prix qui nous a toujours paru trop cher pour les seules finances communales. Depuis cette date, on nous annonce régulièrement son ouverture, mais rien ne vient. L'affiche qui est toujours devant le Mastaba mentionne son ouverture au premier semestre 2008 ; un an après, toujours rien. Quels sont les problèmes que vous rencontrez maintenant ?

Enfin, je terminerai pour cette partie sur les incertitudes qui planent sur les opérations du programme de la ZAC dite des Champs-Philippe. En effet, la situation économique et sociale peut avoir des conséquences sur les bureaux d'activité programmés pour plus de 100 000 mètres carrés. Quelles sont les assurances que vous avez de la part des investisseurs sur ces opérations ?

De plus, la situation des constructeurs automobiles peut faire craindre sur le devenir du site Peugeot de La Garenne-Colombes. Que vous ont indiqué les dirigeants de PSA sur le devenir du site garennois ?

Troisièmement, une Ville qui fait du développement durable une de ses priorités.

Le développement durable n'est pas une mode, mais la nécessité de prendre en compte l'aspect de la survie de la planète dans les gestes quotidiens de nos administrés. Sur ce plan également, notre Ville doit mener une politique incitative.

Nos propositions sont les suivantes :

- mettre en place un plan d'isolation des bâtiments communaux, qui est la première source d'économie d'énergie. Nous souhaitons de l'audit lancé sur le patrimoine communal fasse des propositions dans ce sens ;
- réfléchir sur la mise en place des pistes cyclables ; une proposition a été faite par Christophe Conway, notre collègue, mais n'a même pas été présentée en commission municipale ; pour quelle raison ?
- adapter la flotte automobile de la Ville ; acheter des vélos électriques, c'est bien, mais nous croyons également que nous pouvons aller, sur ce point, plus loin ;
- développer le nombre d'espaces verts et tendre vers la norme que je rappellerai à nos collègues de 10 mètres carrés d'espaces verts par habitant - nous n'en sommes qu'à la moitié sur notre ville et nous l'avons déjà exprimé à plusieurs reprises - et réaliser les travaux de verdissement du cimetière communal ; ce serait une belle opération d'investissement, comme l'a réalisé le maire de Courbevoie, votre collègue UMP des Hauts-de-Seine ;
- reconstruire la piscine en en faisant un bâtiment exemplaire en termes de développement durable.

En conclusion, j'insisterai sur trois points.

Tout d'abord, la démocratie locale n'est pas seulement le vote tous les six ans pour les élections municipales, mais un exercice quotidien. Sur ce plan, nous pensons que nous avons beaucoup d'efforts à réaliser : réunir régulièrement les commissions municipales - certaines ne se sont pas réunies depuis plusieurs mois -, mettre en place des vrais conseils de quartier où les projets municipaux sont présentés et débattus, donner les informations demandées par les conseillers municipaux et nous en avons eu encore l'exemple ce soir.

Le point suivant concerne l'intercommunalité, qui est un autre sujet de débat. À ce jour, il n'a pas eu lieu dans notre Conseil Municipal depuis plusieurs années, alors que des réflexions sont menées sur le nord du département et notre Ville y est associée, comme sur le secteur de Villeneuve-la-Garenne, Gennevilliers, Clichy, Anières, Bois-Colombes ou Colombes. Pourquoi ne pas en informer et ensuite en débattre en Conseil Municipal ?

Enfin, je terminerai sur le personnel communal. Nous apprécions le professionnalisme des agents de notre Ville, nous pensons nécessaire d'appliquer toutes les possibilités prévues par le statut de la fonction publique territoriale. Les dernières élections professionnelles ont démontré qu'il existe une véritable attente de la part des employés communaux.

Mes chers collègues, je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

D'autres personnes veulent-elles prendre la parole ?

Monsieur Conway ?

Suivront M^{lle} Haberah et M. Hervo.

M. Conway.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous sommes, aujourd'hui, censés prendre part à un débat sur les orientations budgétaires de la Ville pour 2009, débat important s'il en est, puisqu'il s'agit, en théorie, de confronter nos idées pour déterminer ensemble ce que doivent être les actions prioritaires de la municipalité en cette période de crise.

Le document que voici est censé servir de base à ce débat. Il devrait présenter une situation détaillée du contexte garennois et des différentes politiques menées par la majorité municipale, lister les projets prioritaires à mettre en œuvre et les situer dans une perspective d'avenir cohérente. À partir de là, le débat pourrait s'instaurer ; c'est en tout cas comme cela que les choses se sont passées dans les communes voisines. Je tiens à votre disposition, à toutes fins utiles, le document d'orientation budgétaire rédigé par la Ville de Courbevoie, notre voisine, dont vos services pourraient s'inspirer, sinon sur le fond, du moins sur la nature des éléments contenus.

En effet, malgré ses 13 pages et sa jolie présentation PowerPoint, le document que j'ai sous les yeux manque singulièrement d'épaisseur et de consistance pour alimenter un débat d'orientation budgétaire digne de ce nom. Il se limite à des éléments comptables et à une liste de courses en matière d'urbanisme et ne donne aucune indication sur la politique d'ensemble que vous souhaitez mener dans notre Ville.

Je ne pense pas qu'il puisse s'agir d'une défaillance de vos services en termes de communication, puisque vos équipes, dans ce domaine, ont été considérablement renforcées. Non, je pense que c'est plutôt une volonté délibérée de ne pas communiquer sur la vision globale d'avenir que vous avez pour votre Ville parce que cette vision n'existe pas et que vous auriez bien du mal à la formaliser.

La Ville de La Garenne-Colombes serait-elle non pas dans un flou artistique, mais dans un flou politique savamment entretenu ? Si c'est bien le cas, la situation est inquiétante, parce qu'à ce flou garennois, il faut ajouter le flou généré par le Président de la République en personne, qui annonçait le 5 février dernier la suppression de la taxe professionnelle, plongeant toutes les communes de France dans l'incertitude au moment précis où elles préparaient leur budget.

Étant chef d'entreprise, je n'aime pas le flou, parce qu'il est synonyme de manque d'anticipation, d'improvisation et, *in fine*, de mauvaise décision.

Cela étant, je suis avant tout un homme de bonne volonté, je vais donc m'essayer à commenter les maigres éléments que vous avez bien voulu communiquer.

Commençons donc par les dépenses d'équipement qui sont, comme l'année dernière, les seuls éléments concrets figurant dans votre présentation.

J'ai parlé de liste de courses en matière d'urbanisme et je reprends cette expression, parce qu'il s'agit effectivement d'une liste de projets chiffrés de manière approximative sans que les choix effectués soient justifiés par des besoins identifiés, ni hiérarchisés, ni même situés dans un calendrier précis.

Du flou, là aussi, alors que le contexte de crise impose à la fois rigueur budgétaire et priorisation des projets. Une ébauche, une esquisse... On a longuement débattu de quel qualificatif appliquer au plan pluriannuel d'investissement. Ce PPI avait été présenté au Conseil Municipal du 14 avril 2008, nous étions tous tombés d'accord pour élaborer ensemble ce document, afin - je cite votre rapport - « d'inscrire nos projets et notre action dans une vision prospective et de piloter notre action municipale avec pour objectif la précision et la transparence ». Cela ne s'est pas concrétisé et je ne peux que le déplorer.

Dans le même ordre d'idée, je me permets de rappeler que la commission urbanisme et grands travaux ne s'est réunie qu'une seule fois en un an ; c'est très révélateur.

Je remarque, en outre, que malgré le contexte économique difficile et les incertitudes qui planent sur une des ressources essentielles de la Ville, aucun des chantiers prévus ne semble avoir été remis en cause ou différé. Si, il y en a au moins un, le Mastaba, mais je crains que les raisons qui ont conduit à repousser ce projet ne soient pas nécessairement liées à une volonté de rationalisation des dépenses.

À l'inverse, aucune dépense nouvelle autre que les dépenses d'équipement ne figure dans ce document d'orientation budgétaire.

On peut s'en étonner, surtout après avoir lu « *La Garenne Info* » du mois de janvier, qui proclamait 2009 année de la solidarité.

Il me semblait, en effet, qu'en ce domaine, on pouvait espérer l'inscription de nouveaux investissements. Rien non plus en ce qui concerne le domaine scolaire ou périscolaire, la petite enfance, l'accès à la culture et au sport, pas un mot n'est dit sur la politique de la Ville en direction des entreprises et des commerces.

D'ailleurs, la commission du développement économique ne s'est pas réunie une seule fois en 2008.

Enfin, le débat d'orientation budgétaire que j'ai sous les yeux se focalise sur la maîtrise de la dette. Or, nous avons la chance qu'ici, à La Garenne-Colombes, je le souligne et suis tout à fait d'accord avec vous, ce ne soit pas le plus important ; la situation financière de la Ville est saine.

Ce constat positif va de pair avec une critique : pourquoi, dans ce cas, avoir augmenté le taux d'imposition des taxes locales en 2008, générant ainsi 500 000 euros de recettes supplémentaires, qui ont été finalement reversées en section d'investissement ? Ces 500 000 euros qui sont venus ponctionner le pouvoir d'achat des Garennois étaient, selon vous, destinés à financer « *de nouveaux services pour les Garennois* » ; il n'en a rien été, ils ont juste servi à réduire l'endettement de la Ville au premier janvier 2009, ce qui n'était en rien indispensable.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous ne pouvons pas faire comme si la crise à La Garenne-Colombes n'avait pas suscité de nouvelles attentes, de nouveaux besoins, de nouvelles situations de détresse. Nous ne pouvons pas continuer à avancer dans le brouillard. Le vote du budget 2009 doit donner à notre Ville l'opportunité d'adapter à la fois son mode de fonctionnement et ses actions au contexte économique difficile que nous connaissons tous.

C'est pourquoi je vous suggère que nous explorions ensemble des pistes de réflexion telles que les suivantes :

- la diminution de la taxe d'habitation, de la taxe foncière et de la taxe professionnelle qui pourraient être ramenées à leur niveau de 2007 ;
- l'étalement des investissements prévus dans le cadre de la mise en place effective du PPI, seul moyen de débattre de l'urgence et de la pertinence des projets envisagés ;
- la reconsidération de certains projets dans une approche intercommunale ;
- la mise en place de dispositifs d'aide destinés aux Garennois en situation difficile ;
- le quotient familial pour la restauration scolaire et les centres de loisirs. Là encore, la commission des affaires scolaires, qui s'était vue chargée de préparer l'introduction du quotient familial lors du Conseil Municipal du 23 septembre dernier, ne s'est pas encore saisie du dossier. Dans la mise en place des dispositifs d'aide, figure également la possibilité de dégrèvements fiscaux spécifiques pour les personnes aux revenus modestes, les familles nombreuses et les personnes en situation de handicap ;
- le choix d'investissements contribuant à une relance respectueuse du développement durable : développement des circulations douces sur l'ensemble du territoire communal, éclairage peu consommateur d'énergie, etc.

Je vous remercie de votre attention.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Mademoiselle Haberah ?

M^{lle} Haberah

Bonjour, mes chers collègues.

Je voudrais réagir à l'intervention de M. Macé, que j'ai écoutée avec beaucoup d'attention, parce que j'y ai entendu : beaucoup d'investissements et pas beaucoup de financements. Je voudrais savoir quelles sont vos propositions pour les sources de financement si, de toute évidence, vous proposez de ne pas augmenter les impôts ?

M. le Maire

Merci, Mademoiselle.

J'avais noté aussi que M. Macé proposait la piscine, le Mastaba, la réfection de Pierre-Denis, le quotient familial, un conservatoire de musique, un conservatoire de danse... J'ai peut-être oublié autre chose. Effectivement, j'avais été frappé par une importance donnée aux dépenses et, finalement, une sorte de discrétion sur les recettes, mais M. Macé vous répondra probablement tout à l'heure.

Monsieur Hervo, je vous en prie.

M. Hervo

Je voudrais simplement, mes chers collègues, indiquer que M. Macé, dans ses propos, vient, sur un point précis, de laisser croire qu'aujourd'hui, il n'était toujours pas certain que la reconstruction des logements de la Sablière destinés à être démolis allait bien être réalisée à raison de deux pour un et que la reconstruction des logements détruits risquait d'être prise en compte dans le décompte des logements sociaux que nous nous sommes engagés à réaliser sur la ZAC.

Je voudrais simplement, mes chers collègues, vous indiquer qu'à la sortie de notre dernier Conseil Municipal, dans le hall de l'Hôtel de Ville, à quelques mètres d'ici, il y a donc maintenant plusieurs semaines, M. Macé, m'a interrogé sur ce point et je lui ai clairement répondu, très précisément répondu - je ne sais plus s'il y avait des témoins, mais peu importe -, que les logements de la Sablière devant faire l'objet d'une démolition/reconstruction seraient reconstruits à raison de deux pour un et que la reconstruction des deux immeubles de la Sablière destinés à être reconstruits, en aucun cas, ne serait prise sur le quota des 300 logements sociaux programmés dans la ZAC.

Puisque, quand je vous le dis en privé, vous prétendez un mois plus tard que vous n'êtes pas au courant, je vous le dis en public ; comme cela, de nombreux témoins pourront, le cas échéant, vous rappeler que cette contrevérité n'a pas à être répandue en Ville, puisqu'elle est totalement inexacte.

C'est tout ce que je voulais dire.

M. le Maire

Merci.

D'autres personnes souhaitent-elles prendre la parole ? Monsieur Macé, je suppose que vous voulez répondre aux interrogations de M^{lle} Haberah, légitimes je crois.

M. Macé

Tout d'abord, Monsieur Hervo, ce n'est pas la peine de s'énerver, cela ne sert strictement à rien. Les gens qui s'énervent, à un moment donné, ne sont pas tellement sûrs d'eux...

(Rires.)

Mesdames et Messieurs qui sont dans le public...

M. le Maire

Le public n'a pas à manifester son...

M. Macé

Suivez ce que vous dit M. le Maire !

M. le Maire

Exactement, suivez ce que vous dit de suivre M. Macé, s'il vous plaît.

Allez-y, Monsieur Macé, ne vous laissez pas faire !

M. Macé

En ce qui concerne cette question, Monsieur Hervo, je vous rappellerai toujours que vous n'êtes pas là pour gérer les affaires de la Ville en privé ; vous êtes là pour les gérer publiquement.

Vous m'avez et je vous en remercie, je vous l'ai d'ailleurs dit quand je vous ai interrogé, répondu. Il est normal, puisque la commission que vous présidez sur ces questions ne s'est pas réunie depuis, de mémoire, juin 2008, ce qui prouve tout l'intérêt que vous portez à cette commission, parce qu'on aurait pu en débattre à ce moment-là et avoir les informations, cela aurait été logique, que vous répondiez en public à des interrogations qui concernent les habitants de notre ville qui nous interrogent sur vos projets, surtout quand vous décidez, dans le cadre du plan de modifications du PLU, d'introduire cette proposition qui n'avait été, jusqu'à maintenant, absolument pas présentée en Conseil Municipal, ni en commission ; Monsieur Hervo, vous ne me direz pas le contraire.

À un moment donné, il est normal que nous nous interroguions.

Je souhaite évidemment que votre réponse, qui est une réponse publique, soit faite de cette manière ; ainsi, il n'y a pas d'ambiguïté.

J'ai acté aujourd'hui que le pourcentage des logements sociaux de la ZAC dite des Champs-Philippe va augmenter. D'ailleurs, j'ajouterai que quand nous avons fait une proposition de 40 % de logements sociaux, vous vous étiez élevé contre cela. Nous arrivons progressivement à un pourcentage qui va être un peu plus raisonnable que votre première proposition ; c'est très bien. Vous voyez que ce que nous proposons, à un moment donné, vous en tenez compte ; cela veut dire que nous ne proposons pas n'importe quoi.

En ce qui concerne, maintenant, les sources de financement...

M. le Maire

Monsieur Macé, je me permets de vous interrompre sur ce premier point, car on ne va pas y revenir sans cesse, que je comprenne bien, car nous n'étions pas là. M. Hervo vous a-t-il donné l'information oui ou non ?

M. Macé

Je n'ai pas dit le contraire, Monsieur le Maire.

M. le Maire

Très bien. M. Macé était donc au courant.

M. Hervo

Absolument.

M. le Maire

Dorénavant, Monsieur Hervo, peut-être pourrais-je vous suggérer, si M. Macé vous demandait un renseignement, de ne pas lui donner et d'attendre la séance du Conseil Municipal pour lui donner les informations qu'il souhaite en public. Comme cela, vous ne serez pas suspect de ne pas avoir donné ces informations.

(M. Hervo acquiesce.)

M. Macé

Il est vrai que comme M. Hervo, pour l'instant, ne répond pas non plus aux mails trois semaines après, c'est extraordinaire... Il n'y a même pas une réponse de réception...

M. le Maire

Ne biaisez pas sur ce sujet ; c'est un peu limite, Monsieur Macé.

M. Macé

Il n'y a même pas une réponse de réception, c'est-à-dire une réponse correcte entre nous disant : « *j'ai bien reçu votre mail, je vais y répondre* ». Je n'ai même pas une réponse dans ce sens, ce qui prouve d'ailleurs beaucoup de choses en termes relationnels entre les élus.

En ce qui concerne, maintenant, ce que vous venez de me demander, je vous dirai, premièrement, qu'il y a des sources de financement et dans les opérations que j'ai citées, ce ne sont pas des opérations nouvelles, si vous aviez été élu précédemment, vous auriez entendu parler de ces projets qui ont été présentés par Philippe Juvin, pas par moi, avec des sources de financement.

Je ne peux que vous rappeler de lire attentivement les anciens comptes rendus du Conseil Municipal ; vous trouverez les explications à vos questions. Les sources du financement sont d'ailleurs connues, mais faut-il, ici, faire un cours, si je puis me permettre de vous dire cela, sur ces questions, c'est-à-dire source de financement du Conseil général, du Conseil régional qui participe à un certain nombre d'opérations et qui a d'ailleurs répondu aux demandes du Maire de financement de ces opérations ? Ce sont des sources connues.

Comme nous allons débattre dans un deuxième temps qui n'était pas prévu et que le Maire nous fait la proposition qui va d'ailleurs peut-être nécessiter qu'il y ait un autre Conseil, parce que vous avez oublié, Monsieur Chaillot, dans votre proposition, vous avez suggéré au Maire de réunir le Conseil Municipal pour débattre d'une deuxième partie d'orientation budgétaire, la commission, précédemment, à laquelle a participé Christophe Conway, c'était sur le budget primitif, pour répondre à des questions précises. Il va falloir faire un autre Conseil Municipal avant le vote du budget primitif pour répondre aux questions que Christophe Conway va avoir. C'est un système très intéressant, c'est-à-dire qu'on va multiplier les séances du Conseil Municipal ; pour moi, cela ne pose évidemment absolument pas de problème.

Voilà, les sources de financement existent, elles ont été prévues, cela rentre dans le cadre de ce que nous avons demandé de l'étude du PPI. On va d'ailleurs en parler dans les décisions, puisque, *a priori*, l'étude va enfin être lancée ; ce sera intéressant. Vous aurez, à cette occasion, la possibilité de connaître l'ensemble des sources de financement sur ces opérations.

M. le Maire

Monsieur Macé, je vous remercie pour la réponse que vous avez faite à M^{lle} Haberah qui va redemander la parole. Toutefois, nous sommes intéressés par votre proposition qui consiste à avoir donné des dépenses : la piscine, le Mastaba, Pierre-Denis, le quotient familial, un conservatoire de musique et/ou de danse...

M. Hervo

La Médiathèque.

M. le Maire

La Médiathèque, bien entendu. En face, l'idée est de savoir quelles recettes.

Je vous ai fait une présentation avec des pistes assez évidentes de recettes ; vous n'en faites pas.

Je comprends que notre jeune collègue du Conseil - c'est le deuxième budget qu'elle connaît, le premier ayant été voté quelques semaines après son élection - s'interroge sur une volonté que vous avez de multiplier les dépenses.

Avez-vous une idée, Monsieur Macé, du niveau de la dépense publique de toutes ces réalisations, à peu près ? En gros, ce serait une dépense de combien ce que vous nous proposez là ?

M. Macé

Je vais reprendre les points précis...

M. le Maire

Allez-y, mais ne noyez pas le poisson, donnez-nous une idée de la dépense ! C'est combien ?

M. Macé

Je peux répondre, Monsieur le Maire ?

M. le Maire

Allez-y, mais ce n'est pas compliqué, donnez-nous une idée !

M. Macé

Je vais répondre, mais je répondrai de la manière dont je souhaite répondre, si vous le permettez.

M. le Maire

Je vous en prie, mais il faudrait qu'elle soit précise, vous comprenez ; un chiffre.

M. Macé

Elle sera évidemment très précise, car ce sont des chiffres que vous connaissez déjà ; vous allez certainement nous les donner.

M. le Maire

Donnez-les à notre collègue !

M. Macé

Sur la Médiathèque municipale, il me semble qu'il y a différentes sources de financement ; vous nous les complèterez certainement quand on aura l'autre point inscrit à l'ordre du jour sur cette question.

Si j'ai bien compris, mais vous nous direz les montants maintenant - comme les travaux ont varié, certainement que les montants des subventions attendues ont varié, je ne sais pas, mais comme il n'y a pas eu de présentation en commission municipale sur ces questions, je ne peux pas savoir -, il y a la participation du Conseil général, du Conseil régional, de la DRAC ; vous nous donnerez les chiffres, vous les connaissez mieux que moi. En plus, les travaux ont changé.

Quand vous nous avez présenté la reconstruction du gymnase Pierre-Denis, vous nous avez dit que c'était une opération en grande partie financée par le Conseil général. Vous nous direz, et je vous ai posé une question, où vous en êtes sur cette opération. Je rappellerai que vous êtes vice-président du Conseil général ; j'imagine que vous suivez évidemment attentivement ces questions au sein de l'assemblée départementale. Le projet nous a été présenté il y a quelques années ; depuis, nous n'en avons pas entendu parler.

En ce qui concerne l'ouverture du Mastaba, je rappellerai aussi que vous avez sollicité une subvention exceptionnelle du Conseil général, si je ne m'abuse, Monsieur le Maire, que vous avez obtenue et que vous avez sollicité aussi, il me semble, la Région pour un certain nombre de travaux ; vous nous direz où l'on en est aussi là-dessus. J'imagine que comme c'est une opération qui s'étale dans le temps, elle est évidemment programmée financièrement chaque année pour les travaux déjà réalisés donc financés.

Là, l'opération peut-être nouvelle, pour répondre à notre chère collègue, concerne la construction d'un conservatoire de musique et de danse. Pour déterminer un montant précis de travaux, il faut déjà déterminer un programme. Je n'ai pas la prétention ici de tout connaître et d'avoir la science infuse sur tout. Un programme se définit avec des utilisateurs qui vont déterminer un certain nombre de choses...

M. le Maire

Vous êtes très fort, Monsieur Macé ! On vous demande combien vous voulez mettre dans le conservatoire, il faut l'inscrire, mais vous ne savez pas combien.

M. Macé

Après, Monsieur le Maire, ce n'est pas une inscription... Vous nous proposez des autorisations de programme et des crédits de paiement ; soyez logique avec vous-même ! On sait très bien que les autorisations de programme sont étalées sur plusieurs années. On démarre par des études.

Pour reprendre un autre exemple en termes de construction, vous proposez la piscine ; vous démarrez bien par 120 000 euros aujourd'hui, donc vous démarrez par une étude.

Inscrivons une somme de 50 000 ou 100 000 euros d'étude pour le conservatoire de musique ; après, on aura certainement un certain nombre de propositions financières de programmes nous permettant de chiffrer l'ensemble de cette opération.

Voilà pour être assez précis par rapport à ce que vous demandez.

M. le Maire

Merci de votre précision.

Mademoiselle Haberah ?

M^{lle} Haberah

Excusez-moi, Monsieur Macé, tout d'abord, j'ai cru que j'avais mal compris, mais M. le Maire vous a rectifié, il me semble que vous avez proposé de nouveaux projets que nous n'avions pas étudiés et que, de fait, vous proposiez aussi de nouvelles dépenses qui, aujourd'hui, n'ont pas de possibilité de financement ; vous l'avez rappelé, nous sommes en pleine crise économique et financière et il me semble donc assez inopportun de demander au Conseil général, au Conseil régional et à d'autres organismes financiers et publics de financer un centre culturel ou autres, alors que vous demandez aussi la construction de logements sociaux, le quotient familial.

Vous proposez beaucoup de dépenses, vous proposez très peu de financement ; vous voulez bien me donner des cours sur budget, je veux bien vous donner des cours de maths si vous ne voyez pas l'inégalité ici.

M. le Maire

Merci, Mademoiselle Haberah.

La jeunesse est impertinente, Monsieur Macé. Il faut qu'on se prépare, c'est la nouvelle génération, Monsieur Macé !

M. Macé

Vous savez, nouvelle génération ou pas, pensez-vous que cela puisse m'impressionner ? Pas du tout.

M. le Maire

Mais non, vous en avez vu d'autres !

M. Macé

J'en ai certainement vu d'autres, oui.

M. le Maire

Moi, cela m'impressionne, je suis désolé.

Je ne sais pas, Monsieur Macé, si cela appelle une réponse...

M. Macé

En ce qui concerne les calculs, je vous rappellerai que la seule proposition nouvelle est le conservatoire de musique et de danse. L'ensemble des autres propositions émane de votre majorité.

M. le Maire

Monsieur Conway, vous avez la parole.

M. Conway

Le débat de ce soir illustre tout à fait la nécessité d'avoir ce groupe de travail et cet échange autour du plan pluriannuel d'investissement, ce PPI dont on a parlé il y a maintenant pratiquement un an, qui a pour but d'avoir une approche pluriannuelle et, dans les projets, de déterminer, à partir d'estimations de chacun des projets, quelles sont les priorités et comment on les positionne dans le temps.

Aujourd'hui, nous sommes dans le flou et nous n'avons pas cet échange qui permettrait de dire : est-ce qu'on lève le pied - par rapport à la récupération de TVA, on va le voir après, on a de la marge de manœuvre, par rapport à la moyenne des 10 millions d'investissements ; vous proposez d'en faire 16 millions, on a une marge de manœuvre - sur l'investissement, on le décale de six mois ou d'un an pour mettre d'autres priorités, étant donné le contexte de crise ? Ce sont des choix. Après, un choix sera fait par la majorité, mais, au moins, on aura ce débat et on parlera de la même chose.

Je prêche un convaincu, *a priori*, puisque c'est exactement ce que vous mettez dans le rapport en disant que cela avait pour objectif de piloter l'action municipale ; faisons-le !

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

J'ai une précision à vous demander. Vous avez dit qu'il fallait, pour ce budget, « inscrire des baisses dans les investissements - c'est ce que j'ai noté - et la reconsidération de certains projets ».

Pourriez-vous être plus précis sur les projets que vous souhaiteriez annuler, puisque c'est le mot qu'il faut utiliser ?

M. Conway

Malheureusement, non, ce n'est pas le mot qu'il faut utiliser. Le mot à utiliser est : « intercommunalité ».

M. le Maire

Sur quels projets ?

M. Conway

Le projet notamment du conservatoire...

M. le Maire

Il n'est pas inscrit, il n'y a pas de conservatoire.

M. Conway

Justement ! Aujourd'hui, vous n'en parlez pas...

M. le Maire

Pardon, j'ai mal formulé ma question et vous prie de m'excuser.

Nous vous présentons un certain nombre de projets pour cette année et vous me répondez : « *Moi, M. Conway, je note ces projets et je considère qu'il faut en reconsidérer certains en vue de faire des économies et de dépenser moins* ».

Parmi les projets que nous vous avons proposés - pas le conservatoire, on ne vous le propose pas -, lesquels souhaiteriez-vous que nous reconsidérons ? C'est une question très simple.

M. Conway

Il y en a un : le parking de la place de la Liberté...

M. le Maire

Il n'est pas dedans !

M. Conway

Il est dedans...

M. le Maire

Il n'écoute rien... Il n'y a pas de dépense, elle n'est pas dedans ; vous n'avez pas lu le budget, Monsieur Conway. Dans le budget que je vous ai proposé, il n'y a pas le parking. Parmi les projets que je vous fais, quels sont ceux que vous voulez reconsidérer, puisque vous avez dit qu'il fallait les reconsidérer ?

M. Conway

Je veux bien répondre, mais si vous m'interrompez, je ne peux même pas terminer la phrase.

M. le Maire

Vous avez raison.

M. Conway

Je parle du parking de la Liberté et, par voie de conséquence, des travaux de la rue Voltaire, par exemple.

M. le Maire

Très bien... Vous souhaitez donc que nous ne refassions pas la rue Voltaire ?

M. Conway

Est-ce que j'ai dit...

Je demande qu'on ait une réunion de la commission grands travaux avec pour ordre du jour le PPI et on met sur la table combien cela coûte.

Je prends un autre exemple : dans le débat d'orientation budgétaire, vous annoncez, de mémoire, 6 millions de travaux pour la Médiathèque. Ce n'est pas la première année que les travaux sont décalés et ce n'est pas la première année que nous ne réalisons pas le montant effectif des investissements. Didier Sire ne me contredirait pas, les travaux ne sont pas une science exacte au jour près, au mois près ; les programmes se réalisent dans les temps impartis ou pas.

On peut prendre d'autres exemples, au niveau de la voirie.

M. le Maire

Allez-y !

M. Conway

Au niveau de la voirie, quand vous refaites l'avenue du Maréchal-Foch et que, pendant ce temps, sur l'avenue du Maréchal-Leclerc, il y a des nids-de-poule dans lesquels les voitures abîment leurs roues, on peut se poser des questions.

À l'inverse, j'avais demandé à ce que dans un objectif de développement durable, on étudie la possibilité d'installer des lampadaires à énergie douce ; ce n'est toujours pas acté, on n'en a jamais discuté, on ne sait pas combien cela coûte et sur quel nombre d'années ce serait amorti, par exemple.

M. le Maire

Merci, Monsieur Conway.

Je crois qu'il faut reprendre les choses précisément, mes chers collègues.

Dans le document en page 10, vous trouverez les principales opérations que je vous propose d'inscrire : 6 millions pour la ZAC, 2 millions pour le CTM, 4 millions pour la Médiathèque, 120 000 euros pour la piscine, 120 000 euros pour l'entretien des bâtiments municipaux, 80 000 euros pour la rue Voltaire, 30 000 euros accessibilité.

Quand, Monsieur Conway, je vous demande, parmi ces investissements, quels sont ceux que vous souhaiteriez reconsidérer, vous nous citez la rue Voltaire ; sur un budget de 15 millions d'euros, vous nous proposez de reconsidérer 80 000 euros, de ce que je comprends. C'est une marge de manœuvre faible.

M. Conway

Je vais prendre un autre exemple : les 6 millions de la ZAC des Champ-Philippe peuvent être étalés.

M. le Maire

C'est-à-dire qu'il faut freiner la ZAC ? C'est la conséquence.

M. Conway

Comment cela s'écrit-il ? C, R, I, S, E : crise ! Etes-vous au courant de cela, comme quoi il y a des problèmes de bureau, des problèmes de pouvoir d'achat ? Il y a des priorités à faire...

M. le Maire

Absolument !

M. Conway

... mais ces priorités ne vont pas se faire uniquement au sein de l'enveloppe investissement. Elles se font aussi par rapport à où on aide les Garennois dans leur situation de tous les jours.

M. le Maire

À une question précise, pouvez-vous répondre ? Vous suggéreriez que l'on puisse freiner les investissements de la ZAC des Champs-Philippe cette année ?

M. Conway

Par exemple, mais discutons-en en commission grands travaux !

M. le Maire

Très bien.

M. Conway

Qu'y a-t-il dans les 6 millions ?

M. le Maire

Il est très important que les gens prennent leurs engagements.

M. Conway

À l'inverse, vous voulez des précisions, le fait de revenir au taux 2007, ce sont 500 000 euros en moins de recettes.

M. le Maire

Bien sûr, mais jusqu'ici, vous m'avez donné 80 000 euros d'économie ; on ne s'y retrouve pas.

M. Conway

Non, simplement, au lieu de réinvestir en réduction de dette 780 000 euros, on ne réduit pas la dette d'autant et on redonne du pouvoir d'achat aux Garennois.

Sur l'impact fiscal, sur le fait que l'on puisse faire des mesures, nous chiffrons cela entre 100 000 et 150 000 euros et le quotient familial à 50 000 euros de dépenses supplémentaires.

M. le Maire

À quoi correspondent les 150 000 euros ?

M. Conway

Au fait d'avoir des dégrèvements fiscaux ciblés sur les familles particulières.

M. le Maire

En fait, vous faites 80 000 euros de non-dépense sur la rue Voltaire et vous faites, en face, une dépense supplémentaire de 150 000 euros plus 50 000, soit 200 000. On était déjà à -120 000 et malgré cela, vous baissez les impôts.

M. Conway

Vous avez juste oublié les 6 millions de la ZAC... C'est un détail...

M. le Maire

Vous avez raison, la ZAC, il est très important que vous puissiez clairement, comme vous l'avez fait, dire que vous souhaitez que celle-ci puisse être éventuellement freinée.

Mes chers collègues, je pense qu'un certain nombre d'éléments précis ont été demandés par les uns et les autres, M. Macé en particulier. Je vous propose, Monsieur le directeur général des services de les noter, pour qu'on puisse apporter tous les éclairages nécessaires, les transmettre aussi rapidement que possible au Conseil Municipal ; ainsi, nous concluons le DOB par une deuxième partie lors du prochain Conseil, munis des renseignements que souhaitaient tous nos collègues.

Je vous remercie infiniment pour cette première partie. Habituellement, je crois qu'on prend acte administrativement. Je pense que vous prenez acte de la première partie du DOB et que personne ne s'y oppose.

M. Conway

Pouvons-nous déjà connaître la date ?

M. le Maire

La date où vous ne pouviez pas être invité à la commission des finances, le 17.

M. Conway

Je ne connaissais pas la date.

M. le Maire

Nous remplaçons la commission des finances par le Conseil Municipal pour que ce soit public et que vous puissiez venir. Après, il est difficile de me dire qu'on ne fait pas de démocratie, tout le monde sera là.

M. Conway

M. Chaillet, pouvez-vous me répondre, s'il vous plaît ?

M. Chaillet

Le 17.

M. Conway

À quelle heure ?

M. le Maire

23 heures, à peu près.

(Rires.)

Je ne sais pas.

M. Chaillet

19 heures, me semble-t-il.

M. le Maire

Monsieur Chaillet, je vous en prie, vous avez le point suivant.

1.3 - Application de l'article 1^{er} de la loi de finances pour 2009 : versement anticipé des attributions du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

M. Chaillet

Habituellement, nous inscrivons au budget de l'année le remboursement du FCTVA en N-2. Pour le budget 2009, nous avons la possibilité de nous faire rembourser du FCTVA de 2007 plus 2008, si la Ville signe une convention avec l'État avant le 15 avril 2009 et en remplissant les conditions suivantes : nous devons réaliser sur l'exercice 2009 au moins le montant moyen plus un euro des dépenses d'équipement réalisées entre 2004 et 2007, soit 10 211 273 euros.

Les dépenses réelles d'équipement 2009 devraient être supérieures d'environ 60 % à ce montant de référence déterminé par la loi.

Je vous demande donc, mes chers collègues, d'autoriser M. le Maire à conclure avec le représentant de l'État la convention consultable au secrétariat général, par laquelle la commune de la Garenne-Colombes s'engage à augmenter ses dépenses réelles d'équipement 2009, afin de bénéficier de la réduction du délai d'attribution du FCTVA au titre des dépenses réalisées en 2008.

M. le Maire

Merci, Monsieur Chaillet.

Avez-vous des questions ou remarques sur ce point ?

Monsieur Conway, je vous en prie.

M. Conway

Juste une petite question... La moyenne des années précédentes, ce sont quatre années ?

M. Chaillet

Oui, de 2004 à 2007.

M. le Maire

C'est simple, c'est clair, c'est une philosophie générale de conduite à tenir dans la crise.

Il nous semble que c'est notre devoir de ne pas apporter de la crise à la crise, c'est-à-dire que s'il y a un moment où il ne faut pas commencer à se dire : « *on ne fait plus rien* », c'est maintenant, parce que si nous disons que nous arrêtons tout, arrêtons les investissements, ne passons plus commande, la situation économique ne va pas s'améliorer, cela va contribuer à la perte d'emploi. Or, quand on parle du pouvoir d'achat des Français, le premier pouvoir d'achat est tout de même leur emploi.

Par ailleurs, nous avons un devoir d'exemplarité en tant qu'élus ; si nous donnons le signe que plus rien n'est possible et qu'il faut réduire tous les investissements, vous imaginez l'idée que vont se faire les Français eux-mêmes à qui l'on dit qu'il ne faut pas sombrer dans un défaitisme.

Nous vous proposons là d'acter l'idée que nous allons augmenter nos investissements cette année. Certes, pour pouvoir toucher le fonds de compensation de la TVA ; c'est la carotte. Mais la philosophie, au-delà de la carotte, est de faire en sorte que nous décidons, lors de cette délibération, non pas de différer, non pas de repousser, mais bien de faire plus cette année que les quatre années précédentes en matière d'investissement, pour participer à la relance de la machine économique. C'est cela le sujet ; ce n'est pas un autre sujet.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Je suis tout à fait d'accord avec vous sur le fait de profiter de cette opportunité qui était un effet de trésorerie.

Toutefois, je rappelle que nous avons une marge de manœuvre certaine pour bénéficier de cet effet de trésorerie. Dans le rapport, vous dites : « *Les dépenses réelles d'équipement 2009 devraient être supérieures d'environ 60 % à la moyenne déterminée par les quatre ans, donc 16 millions* ».

Sur cette marge entre 10 et 16 millions, convenez qu'il y a de la place pour, tout en envoyant un signal positif, ne pas non plus le sacrifier au détriment du pouvoir d'achat qui est une autre priorité gouvernementale, qui est repris dans le rapport du comité Balladur et qui dit qu'il est aussi important de soutenir le pouvoir d'achat, puisque c'est l'autre moteur.

Au niveau du Mouvement Démocrate, nous rappelons que nous souhaitons que le soutien au pouvoir d'achat soit ciblé, comme il l'a d'ailleurs été aux États-Unis, sur les familles à revenus modestes. C'est pourquoi nous demandons que soient inscrits dans les axes budgétaires le quotient familial et les mesures fiscales spécifiques.

M. le Maire

La question, Monsieur, n'est pas la dépense générale, mais : êtes-vous d'accord pour qu'on se fixe un budget d'investissement important, ce qui nous fera, accessoirement, sauf que ce sera bien utile, toucher le fonds de compensation de la TVA ?

Je pense qu'il faut que nous ayons une politique d'investissement très significative.

Le Département des Yvelines a montré un exemple considérable ces jours-ci et a affiché un plan de relance de 450 millions d'euros. Le rôle des collectivités...

M. Hervo

C'est notre plan de relance à nous.

M. le Maire

C'est, en quelque sorte, notre plan de relance à nous.

Je pense qu'il faut, au contraire, parce que l'activité est en train de dégringoler, tirer vers le haut les investissements.

Maintenant, chaque avis a sa justification et vous avez la vôtre. Manifestement, nous ne sommes pas sur le même niveau, mais il n'y a rien de moins grave.

M. Conway

Vous parlez du Département des Yvelines ; je pense que vous avez mélangé deux casquettes. Ici, nous sommes au Conseil Municipal et pas au Conseil général.

J'approuve tout à fait les plans de relance faits au niveau des Départements, avec les moyens spécifiques donnés aux Départements pour cela.

Vous parlez du fait qu'on ne serait pas sur la même longueur d'onde ; je dis simplement que la moyenne à dépasser pour bénéficier de cette mesure est le niveau de 10 millions et que vous évoquez dans ce rapport que cela devrait être supérieur d'environ 60 %. Je dis simplement que je demande à ce que dans cette hausse exemplaire, d'exemplarité, tout ce que vous voulez, qu'on donne, entre 10 millions et 16 millions, il y a à penser à en prendre une partie pour s'occuper aussi du pouvoir d'achat.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Macé, je vous en prie.

M. Macé

Sur ce point, je souhaiterais rappeler à nos chers collègues qu'aujourd'hui, en France, dans notre pays, plus de 70 % des investissements sont réalisés par les collectivités territoriales et qu'évidemment, en fonction, malheureusement, de la crise que nous subissons, si les collectivités territoriales ne maintiennent pas leur niveau d'investissement, voire ne l'augmentent pas, nous allons être aussi confrontés à une situation qui va aller dans le sens de cette crise.

Je crois indispensable de maintenir, voire d'améliorer, le niveau d'investissement des collectivités territoriales ; cela fait partie de l'effort que chacun doit faire dans ce cadre.

Par ailleurs, il ne faut pas non plus oublier quand même - je pense que nous aurons l'occasion d'en discuter au Conseil du 17 mars - que l'État doit aussi prendre ses responsabilités dans ce domaine et doit prendre ses responsabilités dans le cadre des dotations qu'il verse aux collectivités territoriales ; il ne faut pas que soit un jeu de dupe, c'est-à-dire que les dotations des collectivités territoriales diminuent parce que l'État est lui-même en situation difficile budgétairement pour différentes raisons et ce n'est pas, à mon avis, uniquement dû à la crise, et que d'un autre côté, ce soient aussi les collectivités territoriales qui, par ce biais, participent à cet effort au détriment de l'État qui doit aussi continuer à participer à l'effort vis-à-vis des dotations qu'il verse aux collectivités territoriales.

Nous approuverons votre projet de délibération.

M. le Maire

Merci, Monsieur Macé.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

II - Direction Culture, Jeunesse et Sports

2.1 - Demande de subvention exceptionnelle auprès du Conseil général des Hauts-de-Seine pour « la ferme à la ville » prévue le 29 mars 2009.

M. le Maire

M. Perrée va demander de l'argent au Conseil général.

M. Perrée

Il s'agit d'autoriser le Maire à solliciter une subvention auprès du Conseil général au taux le plus élevé possible pour la manifestation : « une ferme dans la ville ». Généralement, on peut espérer une subvention autour de 10 %.

M. le Maire

Merci infiniment, Monsieur Perrée.

Je vous rappelle « la ferme dans la ville », vous êtes invités à venir voir les animaux de la ferme le 29 mars place de la Liberté. Nous demandons de l'argent au Conseil général pour nous aider à monter ce projet.

Avez-vous des remarques ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Monsieur Perrée, merci pour votre présentation et vos explications.

Je voudrais que vous nous expliquiez pourquoi c'est une subvention exceptionnelle que nous demandons au Conseil général. Cela veut-il dire que cela ne rentre pas dans les critères habituels des demandes de subvention que les Villes font au Conseil général ?

M. le Maire

Non, mais le Conseil général, depuis cette année, a mis en place deux subventions qu'il a qualifiées d'exceptionnelles. En gros, chaque Ville a le droit de toucher, de mémoire, 10 % d'une opération festive deux fois dans l'année ; deux opérations festives par Ville sont financées à hauteur de 10 % des dépenses, avec un plafond de 30 000 euros.

Autrement dit, pour toucher le taquet, les Villes doivent faire deux manifestations à 30 000 euros, ce qui donne un peu de marge. Nous sommes sur une manifestation où j'espère que nous allons toucher 2 000 euros ; nous devrions toucher 2 000 ou 2 500 euros.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

III - Services Techniques

Urbanisme

3.1 - Participation pour non-réalisation d'aires de stationnement.

M^{me} Juvin-Marleix

Pour schématiser, lorsque le bénéficiaire du permis ne peut pas satisfaire à son obligation de créer des aires de stationnement, il peut être tenu à une participation financière. Le code de l'urbanisme laisse au Conseil Municipal le soin de délibérer sur le montant de cette redevance dont le plafond est fixé par la loi.

La loi du 13 décembre 2000 fixe le plafond initial qui est à 12 195 euros et l'application de l'indice du coût de la construction, participation revalorisée au 1^{er} novembre.

L'application de l'indice du coût de la construction nous amène à vous faire voter cette année pour un montant de 16 902,03 euros.

M. le Maire

Merci, Madame.

Avez-vous des questions particulières ou remarques ? (*Aucune.*)

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Merci pour cette belle unanimité !

Vous gardez la parole sur la question des feux tricolores.

Voirie, espaces verts

3.2 - Avenant n° 2 au marché de maintenance globale des ouvrages d'éclairage public et de signalisation lumineuse tricolore de la Ville.

M^{me} Juvin-Marleix

Des feux tricolores et de l'éclairage public, puisque vous savez que SPIE est titulaire du marché de maintenance globale de ces deux paramètres depuis 2004 pour une durée de 12 ans ; on arrivera à son terme en 2016.

Un premier avenant a été conclu en 2005.

Le premier objet de cet avenant était de réduire la durée de travaux de renouvellement des installations de moyenne tension, parce qu'il y avait un réel besoin d'intervenir et d'accélérer la cadence des travaux, puisque nous avons de fréquentes pannes sur le réseau ; ce problème a été résolu.

Le second objet de l'avenant passé en 2005 était de nous faire voter sur un bordereau de prix relatif à des interventions sur la signalisation lumineuse tricolore.

Aujourd'hui, nous vous proposons un avenant en moins-value sur un bordereau de prix unitaire qui concerne sept références différentes qui ont trait à la signalisation tricolore. Vous avez des caissons, etc. C'est un avenant en moins-value, qui fera donc réaliser des économies à la Ville, puisque le coût de ces installations a largement diminué depuis quelques années.

M. le Maire

Merci.

Avez-vous des questions sur les feux tricolores et l'éclairage public, la moins-value ? En clair, cela va coûter moins cher à la Ville.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je pense que nous l'avions tous compris.

M. le Maire

Je le dis, parce que peut-être alliez-vous oublier de le dire.

M. Macé

Non... C'est une moins-value, si vous voulez que je le dise, je le dis.

Je souhaiterais, Madame Juvin-Marleix, que vous nous présentiez à une prochaine réunion de la commission voirie des éléments...

M^{me} Juvin-Marleix

Dont vous ne faites pas partie, mais dont M^{lle} Naturel fait partie, je crois.

M. Macé

Donc il n'y a pas de souci.

M^{me} Juvin-Marleix

Il n'y a aucun souci, comme vous dites...

M. Macé

... des éléments sur ce que vous nous avez indiqué sur un réseau qui a été refait progressivement, ce qui est le cas depuis quelques années, et donc sur la diminution des pannes.

J'aimerais que vous nous présentiez où l'on en est aujourd'hui, parce que des pannes existent toujours et vous êtes, j'imagine, au courant de cette situation, dans un nombre moindre, certes, mais elles existent toujours.

Je souhaiterais donc que vous nous fassiez un peu un bilan de cette situation et des raisons pour lesquelles il y a toujours des pannes dans certains secteurs. Dernièrement, presque un tiers de la ville a été sans lumière toute une soirée.

Je voudrais que vous nous fassiez une présentation de ce point, étant donné que nous en avons parlé lors du précédent mandat. Il y a une volonté de la municipalité d'intervenir sur ces questions ; je crois que cela a été fait en partie.

M^{me} Juvin-Marleix

Très bien...

J'y répondrai, mais vous faites un bilan un peu pessimiste de la situation...

M. Macé

Non

M^{me} Juvin-Marleix

Je crois que les fréquences des pannes ont bien diminué. Un bilan global est d'ailleurs en cours pour voir s'il y a encore des travaux à réaliser.

Ce sera étudié en commission voirie si vous le souhaitez.

M. Macé

Je vous remercie.

M. le Maire

Merci.

Pas d'autres remarques ?

Il reste qu'à midi, cela ne marche jamais, l'éclairage public est toujours éteint.

M^{me} Juvin-Marleix

C'est scandaleux !

M. le Maire

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Je voulais simplement rappeler sur ce point que la réduction du taux de pannes est un paramètre très important de la rémunération de l'entreprise. Évidemment, cette réduction du taux de pannes est tout à fait incitative ; c'était fait pour cela.

Je pense, Monsieur Macé, que vous êtes plutôt sévère ou plutôt que, comme nous tous, vous avez oublié le taux de pannes extraordinairement important que nous connaissions en 2001, 2002, 2003, qui nous a conduits à mettre en place cette structure de maintenance sur le long terme.

Il y a peut-être encore des pannes, mais ce n'est plus du tout dans la gravité des pannes que nous avons connues il y a quelques années.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Nous passons au vote.

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Bâtiments

3.3 - Marché négocié - Construction d'une Médiathèque 20-22, rue de Châteaudun - Attribution des lots 5A « travaux de menuiseries extérieures, brise-soleil en verre », 5B « métallerie », 5C « stores ».

M. le Maire

Il s'agit du lot 5A « travaux de menuiseries extérieures, brise-soleil en verre » essentiellement, ainsi que des lots 5B et 5C pour la Médiathèque.

Monsieur Hervo ?

M. Hervo

Il s'agit de l'achèvement de la passation des marchés de travaux de la Médiathèque pour le lot 5 désormais célèbre, puisqu'il a connu un certain nombre de vicissitudes dont nous avons eu à débattre au cours de différents Conseils Municipaux.

Après plusieurs relances de consultation et déroulement d'une procédure négociée, finalement, la commission d'appel d'offres est arrivée à constater que les lots n° 5A, 5B et 5C, qui sont la décomposition du lot 5, c'est-à-dire la façade, la serrurerie et les stores, pouvaient être attribués à trois entreprises pour les montants qui figurent sur le rapport que vous avez sous les yeux.

Cette commission d'appel d'offres qui s'est réunie il y a quelques jours - je n'ai plus la date en tête - a malheureusement constaté que nous étions encore en dépassement sur le budget prévu, mais qu'il semblait impossible d'aller plus loin et d'améliorer le score.

Nous nous en sommes entretenus lors de cette commission, notamment avec M. Billard ; effectivement, nous aurions tous mieux aimé y arriver, mais, malheureusement, en dépit des efforts que je dois souligner ici en public des services techniques qui ont beaucoup travaillé, qui se sont beaucoup dépensés avec l'architecte pour obtenir les négociations les plus intéressantes sur le montant de ce lot, nous sommes encore en dépassement.

Finalement, nous vous proposons d'autoriser M. le Maire à signer ces marchés, conformément aux préconisations de la commission d'appel d'offres.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

Des remarques particulières, sur les brise-soleil essentiellement ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

Je crains fort qu'après mon intervention, M. Hervo s'énerve, mais j'assume ce que je vais dire sur ce dossier.

Je crois que ce que vous nous présentez ce soir n'est pas la phase finale de ce dossier ; on est en cours de travaux, on l'a évoqué. Nous verrons bien le montant définitif des travaux ; il faut l'arrêter ce soir.

Je dois dire que ce dossier, depuis qu'il est mené par la Ville, et on s'en est déjà exprimé là-dessus, n'a pas cessé de poser des problèmes.

Je rappellerai que, d'abord, le terrain d'assiette prévu n'a pas été celui qui est aujourd'hui mis en place et que la Ville a donc déjà dépensé pour des acquisitions foncières qui, d'ailleurs, ont permis de justifier le dépôt du permis modificatif et du nouveau permis de construire en utilisant le garage municipal qui était l'ancien garage Gable*, où la Médiathèque devait être implantée et que, malheureusement, vous n'avez pas réussi, sur ce premier projet, à convaincre un propriétaire qui avait une servitude sur la propriété qui fait l'angle rue de Châteaudun à céder cette servitude à la Ville. Cela a été votre première erreur sur ce dossier qui a impliqué, évidemment, de changer le terrain d'assiette de la Médiathèque et d'être obligé d'acheter un autre bâtiment, le pavillon qui appartenait, de mémoire, à des personnes d'origine italienne. Ce premier surcoût financier est important, étant donné que les deux autres terrains ont été achetés par la Ville.

Après, vous nous avez indiqué que suite au jury, il était préférable de prendre le deuxième projet au lieu du premier projet qui avait obtenu l'accord des membres du jury pour le motif suivant, ce qui d'ailleurs, aujourd'hui, est un peu, si je puis utiliser cette expression, « rigolo » de constater que le motif de prendre ce projet était une meilleure maîtrise des coûts financiers.

Nous vous avons suivis et avons cru que ce projet allait mieux maîtriser les coûts financiers. Faudrait-il penser aujourd'hui que cela a été une erreur ? En effet, nous constatons que nous sommes passés d'un budget prévisionnel de travaux de 3,7 millions à 5,2 millions

et qu'en cours du précédent mandat ou au début de ce mandat-ci, vous avez été obligés de rajouter une enveloppe financière pour financer ce premier dépassement de crédits.

Vous avez eu d'ailleurs, Monsieur Hervo, l'honnêteté de dire que vous n'êtes pas satisfait - je vous comprends très bien -, et nous non plus d'ailleurs, du résultat global de cet appel d'offres, parce qu'aujourd'hui, nous sommes, il faut le rappeler, par rapport à l'enveloppe initiale qui était de 3,7 millions, à un dépassement de 35 % que de travaux et je n'ajoute pas tout le reste qui suit c'est-à-dire les acquisitions foncières, le coût certainement de la rémunération de l'architecte en plus, qui se fait financer sur le montant total des travaux, si je ne m'abuse, et qui touchera, vu l'augmentation du coût des travaux, un pourcentage d'honoraires plus important.

Ce dossier, si je puis dire, n'a pas été totalement bien mené ; c'est un euphémisme de dire cela.

Dernière erreur, si je puis dire, c'est ce que nous avons déjà dit depuis la séance du 10 février : le dépôt du permis de construire ; nous en sommes aujourd'hui, avec une famille que vous avez publiquement accusée, Monsieur Hervo, en ne citant qu'une phrase d'une lettre qui en contenait certainement plus... Vous avez d'ailleurs, j'estime, jeté le discrédit sur cette famille, ce qui n'est pas bien, des habitants de La Garenne-Colombes depuis très longtemps, originaires de notre ville, bien implantés, qui défendent leurs biens. Est-ce surprenant et condamnable aujourd'hui de défendre son bien ? Je ne sais pas. Je pense que c'est tout à fait normal dans le cadre, tout simplement, des lois de notre pays. Comme on l'a dit, vous êtes particulièrement attentif aux lois de notre pays, Monsieur Juvin, et vous avez raison.

Vous nous l'avez rappelé dans une opération qui concerne une opération de construction inachevée à ce jour, qui continue à être inachevée depuis quelques années : les fameux lofts, où vous aviez estimé que nous ne pouvions pas... que le promoteur plutôt ne pouvait pas ne pas appliquer les règlements d'urbanisme, à juste titre d'ailleurs...

M. le Maire

J'ai eu peur.

M. Macé

Nous sommes dans une situation où, aujourd'hui, il y a une décision de justice. J'aimerais d'ailleurs que vous nous indiquiez de quelle manière vous avez estimé ce que vous nous avez dit, c'est-à-dire pouvant ne pas l'appliquer, quelles études juridiques vous ont été données pour dire : « *on peut continuer, en ayant déposé un permis de construire rectificatif, un nouveau permis de construire* » ; je suppose que vous vous êtes fait aider d'avocats pour prendre cette décision.

(M. Hervo et M. le Maire nient.)

Il serait intéressant que vous nous communiquiez ces études qui ont abouti à ce que vous nous avez dit, c'est-à-dire la possibilité ouverte par la Ville de continuer ces travaux.

L'objet initial est la réalisation d'une Médiathèque. Je rappellerai qu'elle est utile pour la ville, elle est indispensable. Aujourd'hui, en revanche, ce que vous nous proposez et tout l'historique de ce dossier est pour le moins très interrogatif.

Vous pensez bien que dans ces conditions, nous n'approuverons pas cette délibération, non pas sur les appels d'offres passés, Monsieur Hervo, je vous rassure, j'imagine que tout est correct et n'ose pas penser que ce n'est pas le cas, mais sur une question de fond d'une absence de maîtrise du budget de cette opération, d'une absence de maîtrise de l'opération proprement dite, qui aboutit, pour les finances de la Ville, et il est normal que nous y soyons tous très attentifs, à, pour l'instant, une ardoise - excusez-moi d'utiliser cette expression - qui commence à être de plus en plus salée.

M. le Maire

Merci.

Monsieur Conway, vous vouliez la parole ?

M. Conway

Je ne reviendrai pas sur ce qu'a dit M. Macé, m'étant exprimé en début de séance.

Je voulais juste demander, dans l'avancement du chantier, aujourd'hui, quel montant est effectivement dû aux entreprises de gros œuvre ?

M. le Maire

Merci.

Comme il s'agit d'une question précise, nous vous répondrons.

Je vais répondre à M. Macé...

M. Conway

Par ailleurs...

M. le Maire

Pardon... Allez-y !

M. Conway

D'une part, d'habitude, vous mettez la phrase que ce sera inscrit au plan pluriannuel d'investissement.

D'autre part, il n'y a pas le nouveau total qui a été amené comme précision par Christophe Macé.

Je souhaite que quand il y a un rapport sur un appel d'offres, on ait ces deux mentions, de telle manière à avoir l'information avant le Conseil Municipal.

M. le Maire

Il vous suffit de faire une addition en prenant le précédent Conseil, Monsieur Conway ; vous le savez...

M. Conway

Non, je ne le savais pas.

M. le Maire

Et bien voilà. Très bien, comme cela, je vous ai appris le principe utile de l'addition.

Je veux répondre à M. Macé sur deux points précis et sur une question d'ordre général.

Je crois, Monsieur Macé, que vous ne pouvez pas faire ce que vous faites, à savoir jeter un trouble dans l'assemblée en suggérant, chaque fois en flirtant avec des paroles qui pourraient vous être reprochées et donc en ne les utilisant pas, en disant, en laissant entendre que l'exécutif communal aurait une attitude contraire, comme vous dites, aux lois de notre pays. Vous ne pouvez pas dire une chose aussi infamante que celle-ci, tout simplement parce que c'est faux et tout simplement parce que vous n'êtes pas juge, Monsieur Macé.

Il y a aujourd'hui une discussion sur une question de droit des sols. Cette question est pendante devant le tribunal. Je vous ai dit sur quel article nous nous basions : un arrêt du Conseil d'État qui justifie que nous puissions continuer les travaux.

Vous n'êtes pas juriste, je ne le suis pas, nous prenons des conseils chez les gens qui savent et qui nous conseillent.

Mais faire de cet outil un outil moralisateur, je trouve cela indigne, tout simplement indigne, parce que vous n'êtes pas meilleur consubstantiellement qu'un autre ici, nous sommes des gens de bonne volonté, désireux de faire fonctionner le système, de faire en sorte que La Garenne-Colombes ait sa Médiathèque et que cette Médiathèque aboutisse.

Je veux, pour la petite histoire, rappeler que la Médiathèque est construite sur deux parcelles ; la troisième parcelle appartient à la famille dont vous avez parlé. Cette famille n'a en aucune manière - je ne sais pas quel mot vous avez utilisé pour dire qu'elle avait été maltraitée dans cette assemblée - été maltraitée dans cette assemblée ; en aucune manière, quiconque ici n'a été maltraité dans cette assemblée. Mais à force de répéter urbi et orbi ce que vous avez dit, vous laissez à croire que c'était le cas.

La troisième parcelle en question était inscrite au PLU et pouvait faire l'objet d'une construction de la Médiathèque sur sa surface. C'est justement parce que je m'estime, en tant que Maire, redevable vis-à-vis des uns et des autres, que nous avons tout fait, et ce n'était pas simple, pour que, justement, la Médiathèque ne soit pas construite sur cette parcelle, alors que le PLU, la loi, nous autorisait à procéder à une expropriation pour acquérir, par voie de jugement éventuellement, la parcelle qui, aujourd'hui, fait l'objet d'une discussion.

Je trouve un peu incroyable, alors que nous nous sommes démenés pour que la Médiathèque ne soit construite que sur deux parcelles et pas sur la troisième parcelle qui fait l'objet de l'occupation par la famille dont vous avez parlé, alors que nous avons fait cet effort, alors que la loi nous permettait de l'acquérir, y compris par voie d'expropriation, qu'aujourd'hui, on nous accuse de mauvaise manière à l'égard de ceux qui habitent sur cette parcelle. Il y a quelque chose d'incroyable qui fait que, de temps en temps, je me demande si j'ai fait le bon choix ; je continue à penser que oui, parce que, vraiment, j'ai ancré en moi cette idée qu'il faut le moins possible aller à l'expropriation, dans toute opération que ce soit. D'ailleurs, depuis que je suis Maire, je n'ai jamais procédé à une expropriation, jamais, alors que la loi en la matière me le permettait.

On aurait construit plus rapidement, probablement moins cher, plus facilement techniquement, la Médiathèque sur nos trois parcelles. Pour faire en sorte que l'on trouve un arrangement qui aille aux uns et aux autres, pour ne pas bousculer la vie de deux personnes que j'estime et qui habitent sur la troisième parcelle, aujourd'hui, je me vois reprocher les conséquences de cet acte ?

Je crois que quelqu'un d'un peu plus faible que moi en aurait tiré des conséquences autrement plus définitives.

Je crois que nous avons bien fait ; si c'était à refaire, je le referais, mais je trouve un peu gros qu'on en vienne finalement à nous en reprocher les conséquences.

Sur les deux points précis, Monsieur Macé, je vous invite à lire vos dossiers avant de parler doctement de dossiers techniques.

Les honoraires de l'architecte, et je parle sous le contrôle de Jean-Pierre Hervo, sont fixés au niveau l'APD. C'est marqué dans le dossier, alors la prochaine fois, étudiez vos dossiers avant de raconter que les honoraires de l'architecte montent au prorata de l'augmentation des travaux ! On ne peut pas venir donner des cours de morale publique et de gestion ici quand on ne connaît pas ses dossiers techniques.

Par ailleurs, là aussi, lisez votre dossier, relisez la séance du Conseil Municipal, on a justifié le n° 2 et non le n° 1 dans le choix, ce projet et pas celui qui avait été classé 1, je l'ai dit ici, je suis persuadé que vous vous en souvenez et cela avait développé ici par Jean-Pierre Hervo en particulier, pour des raisons de sécurité. Le premier projet, à titre personnel, me plaisait beaucoup. Il était magnifique, mais l'escalier était ingérable en matière de sécurité incendie. C'est pourquoi nous ne l'avons pas choisi.

Je veux bien recevoir toutes les leçons de morale du monde, mais je veux les recevoir de personnes qui, elles-mêmes, connaissent techniquement leur dossier et ne biaisent pas avec la réalité des choses.

Enfin, sur cette affaire, une instance devant le tribunal administratif est en cours ; « *dura lex, sed lex* » ; on appliquera la loi, si elle est dure, à notre égard, bien entendu ; si la loi nous donne raison, je m'en féliciterai et j'espère que tout le monde ici s'en félicitera.

Je pense que la publicité faite autour de cette affaire, si le tribunal nous donne raison, continuera à être faite par les mêmes voies par ceux qui, aujourd'hui, prétendent tous les maux qui nous sont aujourd'hui reprochés.

Enfin, j'ai appris, parce qu'évidemment, c'est tellement plus loyal de ne pas écrire au Maire, alors que c'est le principal intéressé, mais à tout le Conseil Municipal - je suis le seul ici à ne pas avoir reçu de lettre, ainsi que Jean-Pierre Hervo ; c'est quand même curieux - qu'une plainte aurait été déposée contre moi ; c'est formidable ! J'aurais aimé, éventuellement, être au courant.

Je vous annonce, si c'est le cas, parce qu'il y a l'effet d'annonce, la médiatisation de la justice, la manipulation de la justice, qui est un mal terrible, que je saurai tirer toutes les conséquences, à titre public et personnel, des décisions qui seront prises par le juge, y compris si le juge me donne raison, parce qu'il est un peu facile d'utiliser le juge comme un outil politique. Je suis très respectueux de la justice et n'admets pas qu'on l'utilise à des fins médiatiques. Je me pose la question, de temps en temps, de savoir si ce n'est pas un peu le cas dans cette affaire, mais on verra.

En tout cas, sur le fond du problème, je vous rappelle qu'on aurait dû construire la médiathèque sur les trois parcelles, je n'ai pas voulu exproprier une famille et aujourd'hui, on vient nous en reprocher les conséquences.

C'est intéressant, je trouve, et d'une moralité exemplaire !

(M. Macé demande la parole.)

On a suffisamment parlé sur cette affaire, je ne vous redonne pas la parole, Monsieur Macé.

M. Macé

Votre attitude n'est pas correcte.

M. le Maire

Il y a une instance pendante...

M. Macé

Vous m'avez accusé...

M. le Maire

Monsieur Macé, je ne vous ai accusé de rien du tout !

M. Macé

De déloyauté !

M. le Maire

Oui, de déloyauté...

Allez-y !

M. Macé

Je rappellerai que nous pouvons avoir un sentiment par rapport à la tenue du dernier Conseil Municipal, que cela vous déplaît ou non.

M. le Maire

Le sentiment, vous pouvez l'avoir ; c'est l'expression que vous avez qui n'est pas normale.

M. Macé

Ce sentiment est d'ailleurs partagé par la famille Dubois dont vous avez eu connaissance, certainement, du courrier.

M. le Maire

Oui, mais je ne l'ai pas reçu.

M. Macé

Non, mais j'imagine que vos élus de la majorité vous ont fait une copie ou vous ont donné l'exemplaire qu'ils ont eu en possession de ce courrier.

M. le Maire

Heureusement !

M. Macé

Vous êtes donc bien au courant que la famille Dubois considère que votre attitude, ainsi que celle de M. Hervo... Je vais reprendre l'expression, ce sera plus simple : « *Ces propos laissent entendre que notre action avait pour unique but un enrichissement de notre part au détriment de la collectivité. Ces accusations gratuites et infondées, tenues en public par MM. Philippe Juvin et Jean-Pierre Hervo, s'appuyant sur une présentation tronquée et altérée de la réalité, m'ont profondément affecté et je trouve déplacé que des élus qui ont eu ma confiance et pour lesquels je me suis engagé lors des cantonales de 2004 puissent se permettre de jeter la suspicion et le discrédit sur ma famille* ». Voici ce que la famille Dubois a ressenti. Dont acte. À un moment donné, il faut aussi en tenir compte.

M. le Maire

Monsieur Macé, j'en tiens compte.

Simplement, j'exprime que vous, Monsieur Macé, qui dites ne pas être au courant de l'affaire d'ailleurs - c'est assez intéressant -, ne pas avoir suffisamment les éléments pour pouvoir juger...

M. Conway

Moi aussi.

M. le Maire

D'une certaine manière, ou vous les avez et dans ce cas, cessez de nous dire que vous ne les avez pas, ou vous ne les avez pas et cessez d'avoir des visions définitives sur le sujet. Soi-disant vous n'êtes pas au courant et, en même temps, vous vous exprimez comme si vous en saviez beaucoup plus que nous tous ici.

Allez-y, je vous en prie !

M. Macé

Vous en savez certainement beaucoup plus que moi, parce que j'imagine que le dossier qui concerne la Médiathèque et vos relations avec la famille Dubois doit contenir un certain nombre de courriers dont nous avons demandé à M. Hervo d'avoir copie ; je n'ai pas ces courriers.

M. le Maire

Vous y faites allusion d'une manière tellement précise que je subodore que peut-être vous les avez.

M. Macé

Je ne fais pas allusion, j'ai repris vos propos de la dernière séance, tout simplement.

M. le Maire

Bien sûr...

M. Macé

En ce qui concerne maintenant ce que vous nous dites par rapport aux motifs du choix du deuxième lauréat au lieu du premier, je reprends tout simplement ce que vous avez dit lors de la séance du 3 mai 2007 dans le compte rendu intégral : « *Quels sont les défauts, me semble-t-il, du projet qui n'a pas été retenu ? Premier défaut, c'est un problème de coût* ». Vous avez mis en avant, au niveau de ce projet, que le premier défaut est le coût ; ce n'est pas un autre défaut.

M. le Maire

À cause de problèmes de sécurité.

M. Macé

Vous avez cité un certain nombre d'autres problèmes, mais le premier que vous avez mis en avant est un problème de coût. C'est votre présentation, ce n'est pas la mienne ; assumez ce que vous avez dit par rapport au Conseil Municipal !

M. le Maire

Monsieur Macé, vous n'avez pas étudié le dossier. Ce sont des problèmes de coût parce que les éléments de sécurité demandés étaient exorbitants ; c'était cela la réalité.

M. Macé

C'est vrai, mais il est vrai aussi qu'on arrive à 35 % de plus aujourd'hui.

M. le Maire

Je ne peux pas croire que vous ne vous souveniez pas de ce débat ; Jean-Pierre Hervo avait fait un sujet suffisamment long pour nous expliquer toutes les questions de sécurité que posait ce bâtiment. De toute façon, ce n'est pas le bâtiment construit, donc le problème est réglé.

Mes chers amis, nous allons passer au vote sur ce plan. La question est de savoir si vous voulez adopter les trois lots qui vous ont été présentés par Jean-Pierre Hervo, dont le lot brise-soleil ; je vous rappelle que nous avons demandé des brise-soleil - c'est une des raisons du surcoût -, après discussion, en verre, alors qu'initialement, les brise-soleil étaient en aluminium.

La demande qui avait été faite lors de discussions que nous avons eues ici voulait que nous ayons des brise-soleil en verre, ce qui explique une partie importante du surcoût. Sachez-le tout de même.

Nous allons passer au vote.

Qui est contre ? Cinq voix. Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à la majorité.

30 voix pour : M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUÉ, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH.

5 voix contre : M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.

Service Environnement et Prévention des Risques

3.4 - Demande de subvention pour la mise en place d'une démarche de prévention de l'alcool.

M. le Maire

Le point suivant concerne la demande de subvention au fonds national de prévention et tout autre organisme d'ailleurs pour la mise en place d'une démarche de prévention de l'alcool en milieu de travail. Il s'agit de toutes les mesures que nous mettons en place en faveur de l'hygiène au travail et contre les accidents du travail.

Y a-t-il des questions particulières ? (Aucune.)

Personne n'est contre, j'imagine.

Monsieur Conway ?

M. Conway

Madame Roussillon, dans le rapport, l'objet est un soutien financier sur le temps mobilisé par les acteurs internes et externes autour de la démarche ; y a-t-il bien des acteurs externes qui interviennent dans cette démarche ?

M^{me} Roussillon

Il y aura effectivement des acteurs externes à la démarche. Il y aura des acteurs internes, puisqu'un comité de pilotage va être fait, comme pour le règlement intérieur, mais nous allons au-delà.

Dans le règlement intérieur, c'était en situation immédiate de danger de l'agent ; là, c'est une mesure de prévention. Un comité de pilotage va être fait, avec également une intervention externe.

M. le Maire

Tout le monde est pour demander un peu d'argent, je suppose...

Qui est contre ? Qui s'abstient ? Qui est pour ? Adopté à l'unanimité.

35 voix pour : *M. JUVIN, Mme LABROUSSE, M. HERVO, Mme ROUSSILLON, M. PERREE, Mme MARGARIA, M. HOUTART, Mme JUVIN-MARLEIX, M. DE BOUTRAY, Mme RAIMBAULT, MM. DUBOIS, CHAILLET, Mme MANGEARD, M. DRANSART, Mme VAUSSOUE, MM. BUTET, POUILLY, Mme LIORET, M. PINTA, Mmes de BELLABRE, THIMEL, VINGERING, FOMMARTY, GAILLABAUD, M. CITERNE, Mme KALFON, MM. GRAUX, BALLIN, BARRAQUAND, Mlle HABERAH, M. BILLARD, Mme BAVCEVIC, M. MACE, Mlle NATUREL, M. CONWAY.*

IV - Divers

4.1 - Décisions.

M. le Maire

N° 2009/23 : Décision de paiement de la somme de 15 640 euros HT (soit 18 705,44 euros TTC) au titre du marché à procédure adaptée - mission d'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement sur le patrimoine immobilier de la Ville de La Garenne-Colombes.

N° 2009/24 : Contrat avec l'association Dune Aventure pour un jeu policier.

N° 2009/25 : Contrat avec l'association Raconte moi autrefois pour épicerie ancienne.

N° 2009/26 : Convention avec la Fédération des Œuvres Laïques de l'Ardèche pour l'organisation d'un séjour ski 0 Valmeinier (73).

N° 2009/27 : Décision de nomination de Maître Bellanger du cabinet Granrut Avocats dans le cadre du recours indemnitaire intenté par Madame Allo.

N° 2009/28 : Mission d'assistance pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et études pour la réalisation de projets communaux.

N° 2009/29 : Fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate - Lot n° 2 - pains et viennoiseries.

N° 2009/30 : Fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate - Lot n° 3 - épicerie et lot 9 - fournitures de cuisine.

N° 2009/31 : Fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate - Lot n° 4 - laitage.

N° 2009/32 : Fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate - Lot n° 5 - viande de boucherie, volaille, lapin.

N° 2009/33 : Fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate - Lot n° 6 - produits surgelés et lot 7 - charcuterie.

N° 2009/34 : Fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate - Lot n° 8 - produits d'entretien.

N° 2009/35 : Fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate - Lot n° 10 - boissons lyophilisées et concentrées.

N° 2009/36 : Contrat avec le groupe collectif Markus pour le concert scolaire de l'école élémentaire Ernest Renan.

N° 2009/37 : Contrat avec l'association Musique Mécanique pour une animation musicale à l'orgue de barbarie.

N° 2009/38 : Contrat avec l'association l'Artisterie pour un concert du kiosque.

N° 2009/39 : Contrat avec DMAB Productions pour une pièce de théâtre.

N° 2009/40 : MAPA - Fourniture de denrées alimentaires et de produits d'hygiène pour le centre de vacances de La Garenne-Colombes à Houlgate - Lot n° 1 - fruits et légumes.

N° 2009/41 : Marché à procédure adaptée à bons de commande de prestations de mise à disposition de taxis pour le transport de personnes pour les besoins de la Ville de La Garenne-Colombes.

M. le Maire

Avez-vous des questions particulières sur cette vingtaine de décisions ?

Monsieur Macé ?

M. Macé

J'imagine que la décision n° 23 qui concerne une mission d'élaboration d'un plan pluriannuel d'investissement sur le patrimoine immobilier de la Ville correspond aux attentes exprimées dans ce Conseil sur la réalisation du fameux PPI sur le mandat ou n'est-ce toujours pas le cas ?

M. le Maire

Cela n'a rien à voir, c'est sur l'entretien des bâtiments communaux.

M. Macé

On est donc sur un deuxième audit. Il y en a déjà un qui est passé sur le patrimoine communal, si je ne m'abuse.

M. le Maire

Oui, mais trois sites n'avaient pas été...

M. Macé

C'est donc un complément par rapport à ce dossier.

M. le Maire

C'est une annulation de la précédente décision ; on la remplace par celle-ci.

C'est le même projet, mais ce n'est pas le PPI au sens construction ; c'est au sens entretien.

D'autres remarques ?

Monsieur Conway ?

M. Conway

Pouvez-vous donner des précisions sur la décision n° 27, à savoir : de quels recours indemnitaires s'agit-il ? Cela remonte à 2007.

M. le Maire

C'est une personne qui travaillait pour la Ville en tant qu'assistante maternelle non titulaire, qui a été licenciée suite à un reclassement par les autorités médicales ; elle était inapte à son travail. Elle demande des indemnités à la Ville au titre de ce licenciement.

Monsieur Macé ?

M. Macé

Sur la décision n° 28, la mission d'assistance pour l'instruction des autorisations d'urbanisme et études pour la réalisation de projets communaux, il me semblait que nous avions déjà une mission d'assistance sur ces questions...

M. Hervo

C'est son renouvellement.

M. le Maire

Merci, Monsieur Hervo.

4.2 - Questions orales.

M. le Maire

Je passe la parole à M. Macé, l'énergie neuve pour La Garenne-Colombes.

M. Macé

Monsieur le Maire, mes chers collègues, depuis les élections professionnelles des représentants du personnel communal le 6 novembre 2008, le Comité Technique Paritaire ne s'est pas réuni.

Pourriez-vous indiquer aux membres du Conseil Municipal la date de la prochaine réunion du Comité Technique Paritaire, ainsi que l'ordre du jour prévisionnel ?

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

17 mars.

Les points suivants :

- désignation du secrétaire ;
- présentation des agents élus ;

- adoption du règlement intérieur ;
- modification du tableau des emplois ;
- modification de l'organigramme ;
- travail de modulation du régime indemnitaire ;
- présentation d'un plan de formation ;
- horaires au CTM ;
- horaires à la direction de la communication ;
- démarche de prévention des conduites addictives ;
- mise en place de la commission hygiène et sécurité ;
- questions diverses.

M. Macé

Dans le numéro de février 2009 du personnel communal, il est annoncé la mutation de deux nouveaux agents à la direction de la communication sur les grades de rédacteur et d'adjoint technique de deuxième classe.

Je vous demande d'informer les membres du Conseil Municipal sur les missions respectives confiées à chacun de ces agents.

Je vous remercie de votre réponse.

M. le Maire

Monsieur Macé, je crois que vous aviez déjà posé la question au Conseil Municipal du 22 octobre où nous avons créé les postes ; je vous avais déjà répondu à l'époque qu'il s'agit d'un infographiste et d'un photographe.

Je vous rappelle que le coût de ces créations de postes est compensé par le fait que l'année dernière, ces deux postes étaient externalisés et que nous les internalisons. Il n'y a pas la dépense qui correspond à la prestation que nous payons au prestataire extérieur par définition.

Monsieur Billard ?

M. Billard

Monsieur le Maire, mes chers collègues, bonsoir.

Lors de la réception des nouveaux Garennois, il était de tradition que les représentants de La Poste, de la Croix-Rouge et d'EDF soient présents à cette manifestation.

Pourriez-vous nous indiquer les raisons de l'absence de ces représentants lors de la dernière réception des nouveaux Garennois en date du 31 janvier ?

Je vous remercie pour votre réponse.

M. le Maire

Pour La Poste, je sais que nous avons travaillé avec eux pour la convocation et les invitations, mais ils n'ont manifestement pas souhaité venir et n'ont pas donné suite à notre invitation.

Quant à EDF, habituellement, nous passons par eux pour les invitations et comme nous sommes passés par La Poste cette fois-ci, c'est La Poste qui avait été invitée, ce qui paraît logique.

M. Billard

Merci.

M. le Maire

Voilà, mes chers collègues.

Prochaine séance le 17 ; c'est une « super commission des finances », en quelque sorte, qui sera baptisée « Conseil Municipal », avec un point à l'ordre du jour : le DOB. Peut-être ajouterons-nous un point ou deux s'il y a un peu d'actualité, mais ce n'est pas certain ; c'est même peu probable.

Merci.

La séance est levée à 22 heures 04.